

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Ateliers

Entretien de la maison - Cuisiner des petits plats - Soins du bébé

DIY
Do It Yourself

Et si on le faisait nous même ?



SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	2
1.	Le contexte	2
2.	Les compétences.....	3
3.	Le territoire.....	4
4.	Organisation générale du service.....	4
	a) Moyens humains et tâches effectuées	6
	b) Moyens matériels et équipements	6
5.	Synthèse et ratios collectés	7
II.	INDICATEURS TECHNIQUES	8
1.	Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	8
2.	La collecte selective.....	12
	a) Les emballages recyclables (cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium)	12
	b) Les papiers.....	13
	c) Les emballages en verre	13
3.	Les déchets des déchèteries	15
	a) Collecte et traitement des déchets	15
	b) Les tonnages	15
	c) Accès des professionnels aux déchèteries :.....	20
	d) L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :	20
4.	Déchets d'activités de soins à risques infectieux des ménages (DASRI)	20
5.	Textiles, linges de maison, chaussures (TLC).....	21
6.	Redevance incitative.....	21
7.	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	22
III.	INDICATEURS FINANCIERS	23
1.	Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes	24
2.	Structure des coûts et financement en €/habitant	26
3.	Hiérarchisation des principaux postes de charges	27
4.	Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national.....	27
5.	Coût des différents flux de déchets	28
IV.	ORIENTATIONS POUR 2023.....	29
V.	ANNEXES	30

<i>ANNEXE 1 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES.....</i>	<i>p.29</i>
<i>ANNEXE 2 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE.....</i>	<i>p.30</i>
<i>ANNEXE 3 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE.....</i>	<i>p.33</i>
<i>ANNEXE 4 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE.....</i>	<i>p.36</i>
<i>ANNEXE 5 : HORAIRES DES DECHETERIES 2020.....</i>	<i>p.38</i>
<i>ANNEXE 6 : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES</i>	<i>p.39</i>
<i>ANNEXE 7 : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2021 (en accompagnement de la facture)</i>	<i>p.45</i>
<i>ANNEXE 8 : DOCUMENTS DE PREVENTION 2021.....</i>	<i>p.51</i>

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Le contexte

Retour sur l'activité du service déchets durant l'année 2022 :

- Préparation de la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 : étude de positionnement des nouvelles colonnes d'apport volontaire (maintien ou déploiement de nouveaux points propres) ; étude de dotation des particuliers, professionnels, administrations, bailleurs sociaux et logements collectifs
- Démarrage de la consultation au début de l'été pour :
 - o les marchés de fournitures de bacs jaunes et bacs gris et de colonnes d'apport volontaire pour le verre et le flux fibreux.
 - o Les marchés de collecte en porte-à-porte des bacs jaunes sur tout le territoire et des bacs gris sur les secteurs ex-SUD et ex-GEVREY
 - o Les marchés de collecte des colonnes verre et fibreux.Attribution des marchés fin novembre 2022 pour démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2023.
- Commandes des colonnes d'apport volontaire et démarrage de l'implantation par le prestataire courant du dernier trimestre 2022. Retrait en parallèle des vieilles colonnes verre et papiers durant la même période.
- Définition des nouvelles fréquences de collecte pour 2023 : par quinzaine pour le bac jaune, hebdomadaire ou par quinzaine pour le bac gris en fonction de la taille de la commune : C1 pour Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (arrêt de la C2 du centre-ville) et C0.5 pour les 52 autres communes.
- Organisation d'une C1 au choix à destination des professionnels et administrations : enquête, phoning, relances.
- Définition de grilles tarifaires 2023 adaptées à l'évolution du service : mise en place de 5 grilles tarifaires différentes : C0.5 et C1 pour les particuliers et C0.5, C1 et C2 pour les professionnels et administrations. Adaptation des tarifs annexes pour tenir compte de la mise en place de la nouvelle collecte sélective en porte-à-porte.
- Entente territoriale : conférence du 29 novembre 2022 avec prise de connaissance des tarifs de tri effectifs au 1^{er} janvier 2023.
- Filière DNR : mise en place d'une étape préalable de broyage avant incinération à compter d'octobre sur demande de Dijon Métropole afin de pallier les problèmes techniques engendrés par les gros éléments présents dans les bennes DNR. Le marché de broyage est porté par Dijon Métropole et mutualisé avec les collectivités clientes de DM pour le traitement des DNR.

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2022 présente les données de gestion technique et financière du service. Les données financières sont issues de la matrice 2022 ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle nationale, tous secteurs et tous flux confondus.

2. Les compétences

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence collecte et traitement des déchets.

L'organisation des différents modes de gestion, due à la fusion, est la suivante :

Sur l'ancien territoire de Nuits-Saint-Georges :

- Sont effectués en régie : la collecte des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries (Flagey-Echezeaux, Quincey, Nuits-Saint-Georges), le traitement des déchets verts et des gravats.
- Sont effectués par des prestataires de services : la collecte et le tri/traitement des points d'apport volontaire emballages, papiers et verre, la collecte et/ou le tri/traitement des cartons, bois, ferraille, DNR, DMS et autres flux produits en très petites quantités.
- Sur les anciens territoires de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais : l'intégralité des prestations sont effectuées par des prestataires de service.

3. Le territoire

En 2022, le territoire desservi comprend 55 communes soit 30 503 habitants répartis comme suit (base INSEE 2022) :

Communes	Population totale	Communes	Population totale	Communes	Population totale
Agencourt	514	Détain et Bruant	143	Saint Bernard	450
Arcenant	525	Epernay sous Gevrey	185	Saint Nicolas les Côteaux	416
Argilly	549	L'Etang Vergy	218	Saint Philibert	516
Bevigny	661	Fixin	771	Saulon la Chapelle	983
Bevy	143	Flagey Echezeaux	508	Saulon la Rue	728
Bligny le Bois	288	Fussey	126	Savouges	391
Brochon	783	Gerland	438	Segrois	54
Chambolle	199	Gevrey Chambertin	3089	Semezanges	100
Chamboeuf	300	Gilly les Côteaux	726	Ternant	84
Chambolle Musigny	398	Magny Les Villers	257	Urcy	153
Chaux	491	Marey Les Fussey	61	Valforêt	316
Chevannes	165	Messanges	247	Villars Fontaine	117
Collonges les Bevy	96	Meuilley	475	Villebichot	403
Comblanchien	633	Morey St Denis	675	Villers La Faye	394
Corcelles les Côteaux	835	Noiron sous Gevrey	1169	Villy le Moutier	343
Courcelles	948	Nuits Saint Georges	5453	Vosne Romanée	348
Couchey	1135	Premeaux Prissey	378	Vougeot	176
Curley	137	Quincey	519	TOTAL	30503
Curtil Vergy	141	Reulle Vergy	152		

Cette population est la population prise en compte dans le calcul des ratios de production.

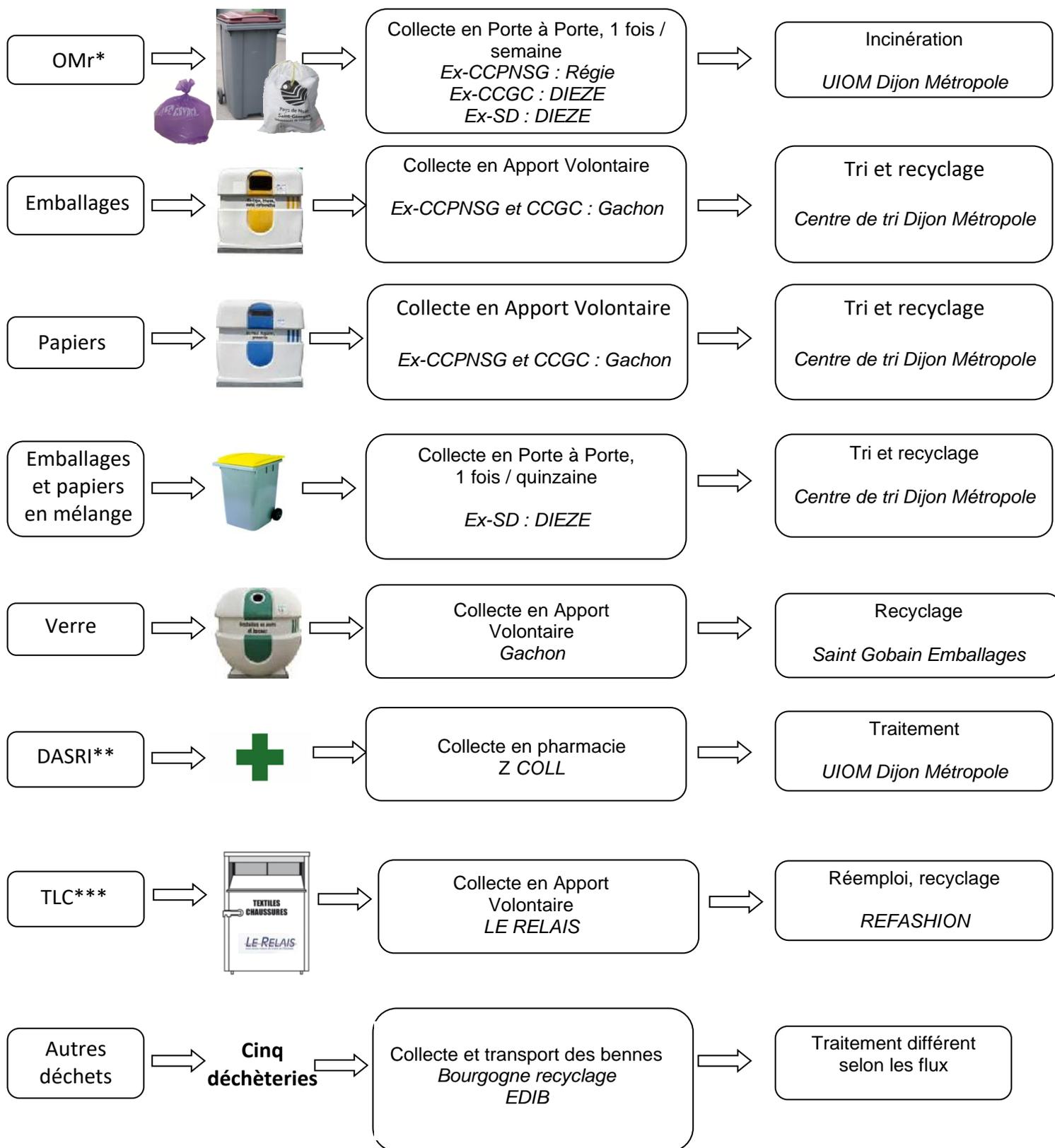
4. Organisation générale du service

La mise en place de la redevance incitative sur chaque ancien territoire a donné lieu à la création d'une régie autonome. Cela induit que le service dispose d'une (simple) autonomie financière avec un budget annexe.

Le Conseil d'exploitation du service Déchets statue sur les différents projets du service. Il demeure sous l'égide du Conseil communautaire.

La Communauté de communes passe des marchés publics pour assurer les prestations de collecte et de traitement des déchets (traitement des ordures ménagères résiduelles, collecte, tri et recyclage des déchets recyclables des Points d'Apport Volontaire et du Porte-à-Porte, valorisation et traitement des déchets récupérés en déchèterie, etc.).

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS EN 2022



* OMr : ordures ménagères résiduelles

** DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

*** TLC : Textiles, Linge, Chaussures

a) Moyens humains et tâches effectuées

L'équipe du service Déchets est constituée comme suit :

- une responsable de service ;
- une chargée de mission coordination déchets ;
- une chargée de mission Education à l'Environnement, au Développement Durable et Accompagnement au Changement ;
- une référente pôle accueil/facturation ;
- deux agents chargés de l'accueil et de la gestion des comptes usagers pour l'ensemble du territoire ;
- une référente gestion des professionnels et suivi de l'exploitation ;
- un chef d'équipe ;
- 7 agents de terrain (chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchèteries, entretien des Points d'Apport Volontaires, maintenance des équipements,...).

En fin d'année, l'un des agents de terrain a démissionné afin de concrétiser un nouveau projet professionnel, l'équipe est passée de 8 à 7 agents.

Le service est supervisé par le Directeur du pôle Environnement (eau, assainissement, déchets) accompagné d'une assistante.

Les tâches principales du service sont les suivantes :

- Accueil du public, gestion des comptes usagers, mouvements (départ/arrivée) ;
- Facturation de la redevance incitative ;
- Facturation des professionnels en déchèterie ;
- Suivi administratif des marchés et des aides financières du service ;
- Suivi administratif des contrats avec les Eco-organismes et repreneurs ;
- Montage, pilotage, suivi technique des projets ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte en régie pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et en prestation de service pour le secteur de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais ;
- Collecte, compactage et traitement des flux en déchèterie (en régie et en prestation de services) ;
- Gardiennage des déchèteries (en régie et en prestation de services) ;
- Collecte des recyclables en apport volontaire pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin et en porte-à-porte pour le secteur du Sud Dijonnais (hors verre) (en prestation de service) ;
- Entretien et nettoyage courant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries ;
- Entretien mécanique, lavage des véhicules (régie) ;
- Livraison, entretien, réparation des bacs à ordures ménagères (en régie et en prestation de services).
- Gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Entretien, maintenance des équipements du service (PAV, Déchèteries en régie et prestations).

b) Moyens matériels et équipements

Les équipements fixes de la Communauté de communes sont :

- Près de 109 Points d'Apport Volontaire répartis dans les 55 communes ;
- 5 déchèteries ;
- 1 installation de stockage de déchets inertes.

L'intégralité du matériel et des équipements existants sont utilisés pour les prestations effectuées en régie :

- 2 camions bennes de 26 tonnes équipés de lève conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie ;
- 1 camion benne de réserve ;
- 1 petit camion benne de 3,5 tonnes pour la collecte des ordures ménagères dans l'hyper-centre de Nuits et pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire ;
- 1 camion benne basculante
- 36 bennes de déchèterie de 25 m³ ;
- 16 bennes de déchèterie de 16 m³ ;
- 1 petit fourgon permettant les échanges et livraisons de bacs roulants, réparations, petites interventions et transport de matériel ;

- 1 fourgon équipé de matériels mobiles permettant les interventions de maintenance sur les différents sites du service.

5. Synthèse et ratios collectés

Comparaison des ratios entre 2021 et 2022					
	2021		2022		Evolution 2021/2022
	T	kg/hab/an	T	kg/hab/an	
OMR	4 705.89	154.37	4 500.24	147.53	-4.37%
COLLECTE SELECTIVE	3 413.54	111.50	3 238.56	106.17	-5.13%
<i>dont emballages</i>	597.89	19.61	620.01	20.33	3.70%
<i>dont papiers</i>	626.28	20.54	480.21	15.74	-23.32%
<i>dont verre</i>	1 760.90	57.76	1 724.52	56.54	-2.07%
<i>dont refus de tri</i>	428.47	13.57	413.81	13.57	-3.42%
TOTAL OMA	8 119.43	266.35	7 738.80	253.71	-4.69%
<i>Déchèteries et collectes spécifiques*</i>	12 622.87	414.08	10 731.08	351.80	-14.99%
TOTAL DMA	20 742.30	617.74	18 469.88	605.51	-10.96%
<i>OMR : ordures ménagères résiduelles</i> <i>OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + COLLECTE SELECTIVE</i> <i>DMA : déchets ménagers assimilés : OMA + DECHETERIES + COLLECTES SPECIFIQUES</i> <i>*déchèteries + DASRI (déchet d'activité de soins à risques infectieux) + TLC (Textiles, Linge de maison,</i>					
<i>POPULATION 2021</i>	30484		SD : 5609	GC NSG :	24875
<i>POPULATION 2022</i>	30503		SD : 5667	GC NSG :	24836

Globalement, **les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés ont diminué de près de 11% entre 2021 et 2022**. On constate que la baisse des tonnages en déchèteries se poursuit encore avec – 15% environ. Seuls les tonnages d'emballages montrent une légère progression avec + 3,70%. Les refus de tri enclenchent une baisse encourageante de – 3,42%.

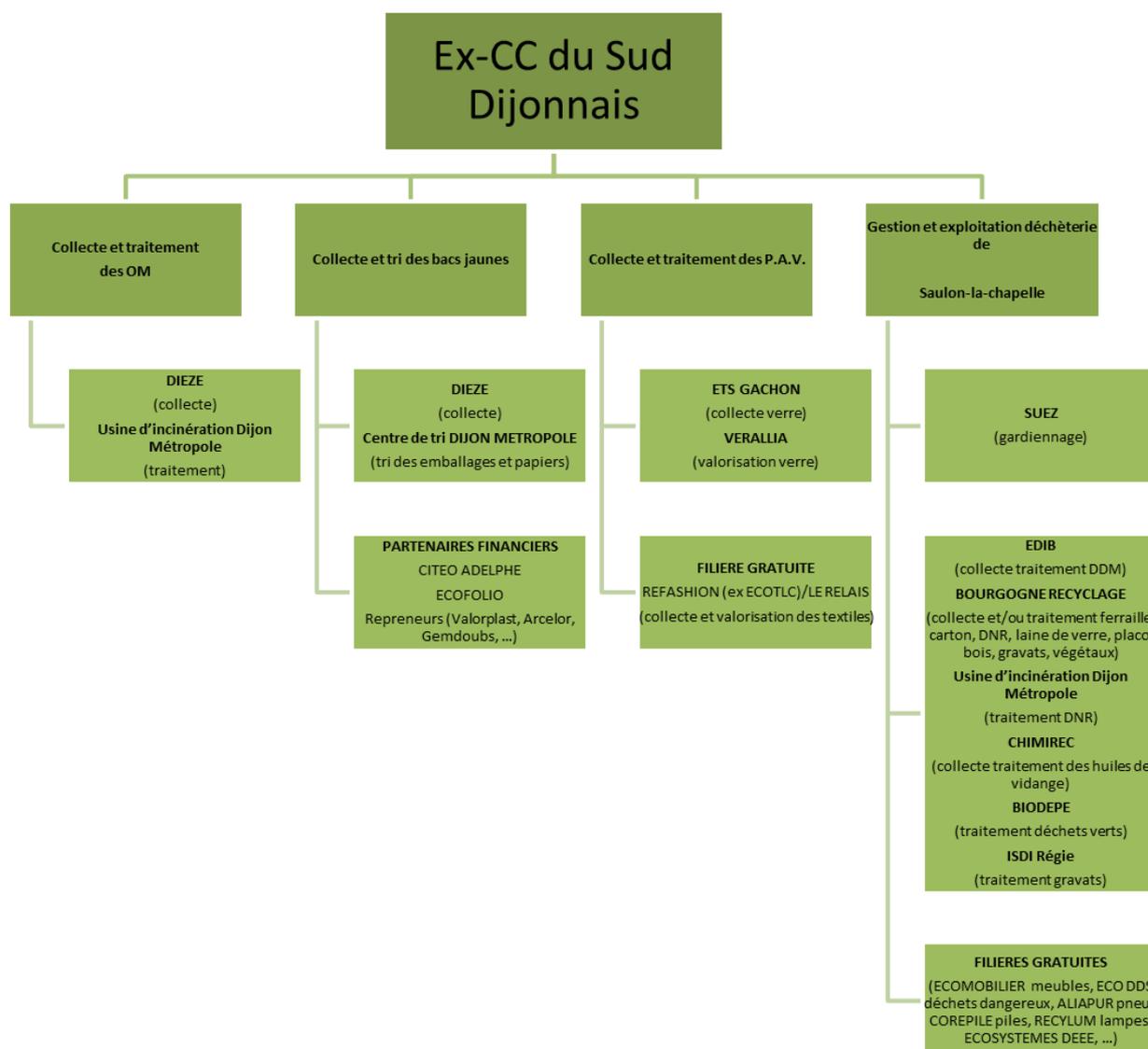
II.INDICATEURS TECHNIQUES

1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

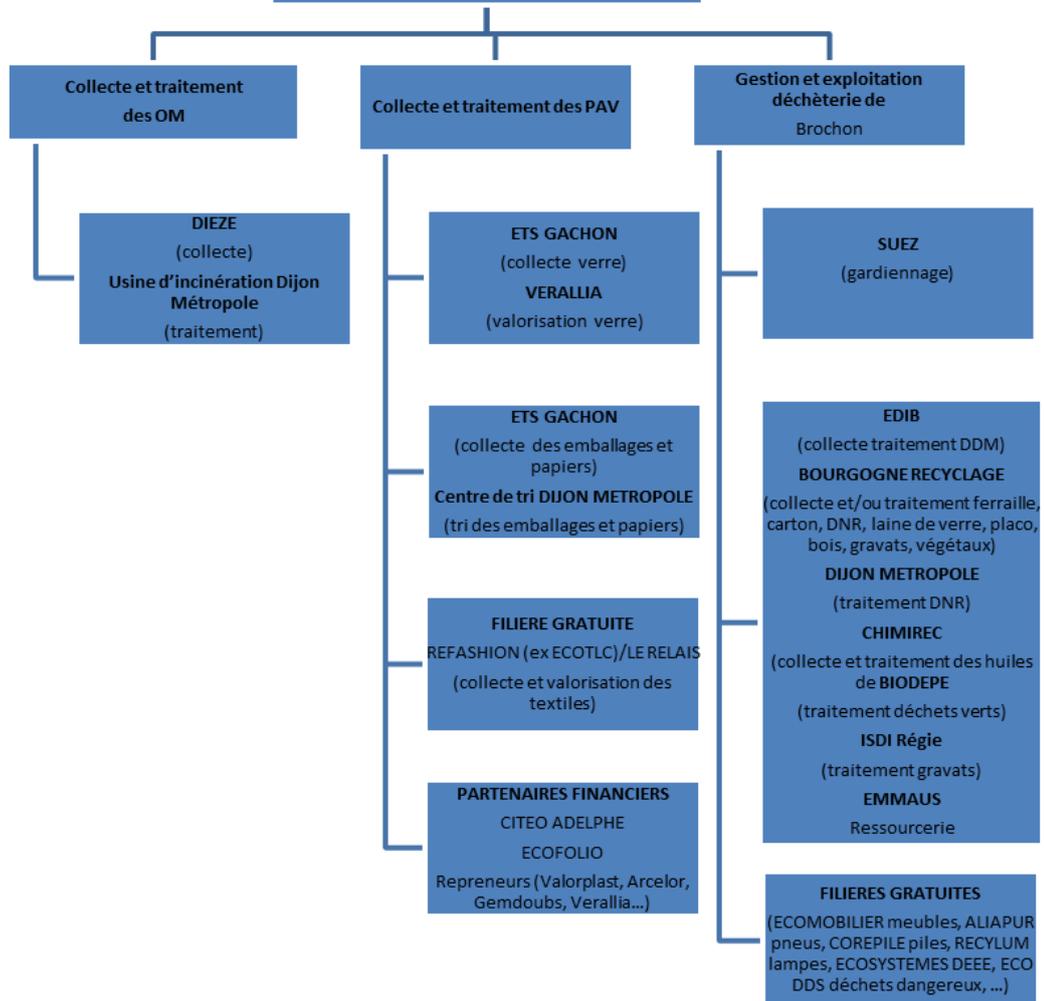
La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges collecte les ordures ménagères résiduelles (OMR) des 55 communes de son territoire. Pour les 25 communes de l'ex-CCNSG soit une population de 15 536 habitants, la collecte s'effectue en régie et pour les 30 communes des ex-CCGC et ex-CCSD, soit une population de 14 967 habitants, la collecte s'effectue en prestation de service.

A noter : Périmètre géographique de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en annexe 1.

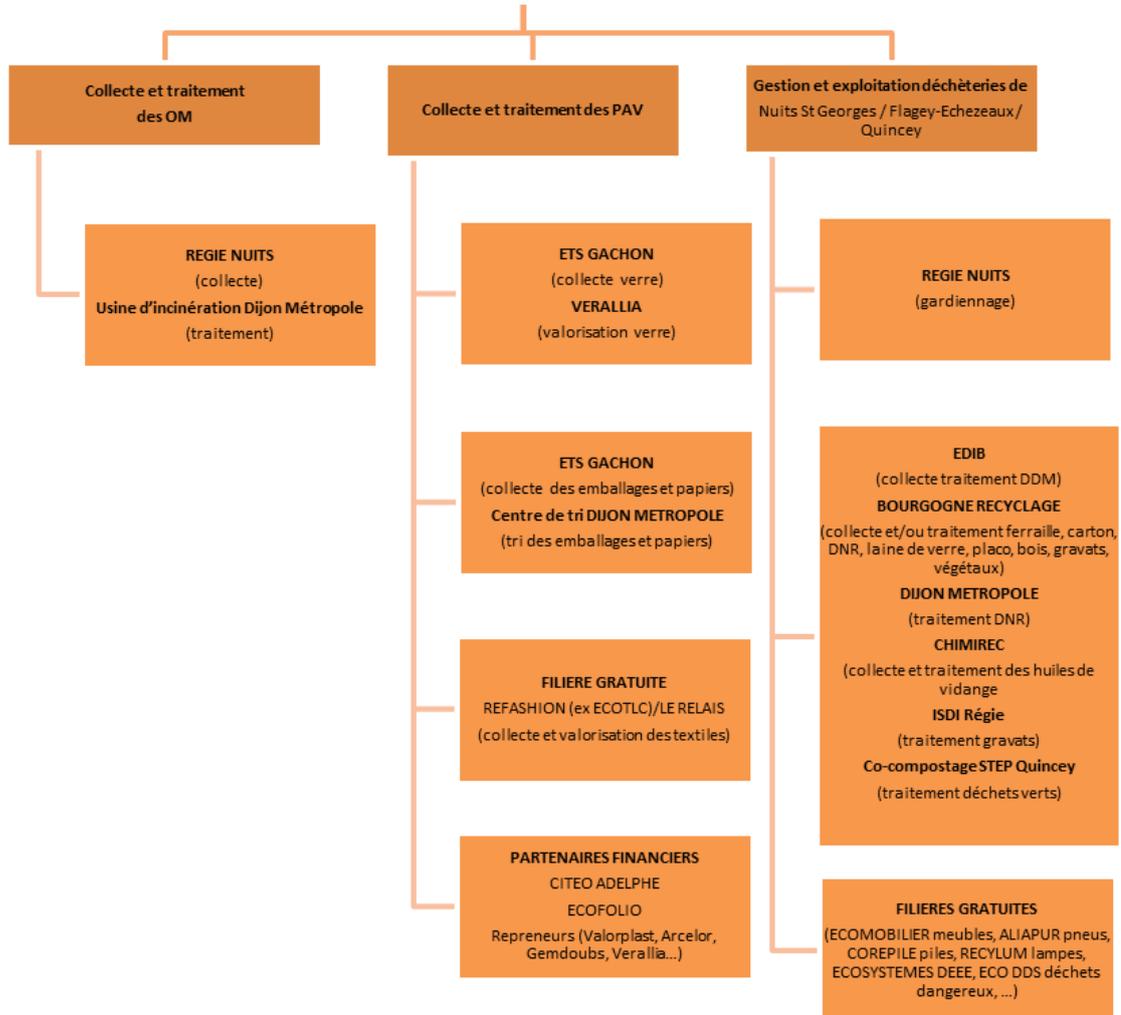
Ci-dessous le détail de l'organisation des prestations (régie ou prestation de service) par ancien territoire :



Ex-CC de Gevrey-Chambertin



Ex-CC de Nuits-Saint-Georges



La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'**une fois par semaine pour toutes les communes**. Seuls les bacs professionnels et les sacs prépayés des rues de l'hypercentre ville de Nuits-Saint-Georges sont collectés 2 fois par semaine.

Trois terrains de camping situés à Chamboeuf, Quincey et Prémieux-Prissey, ouverts en saison, sont collectés une fois par semaine.

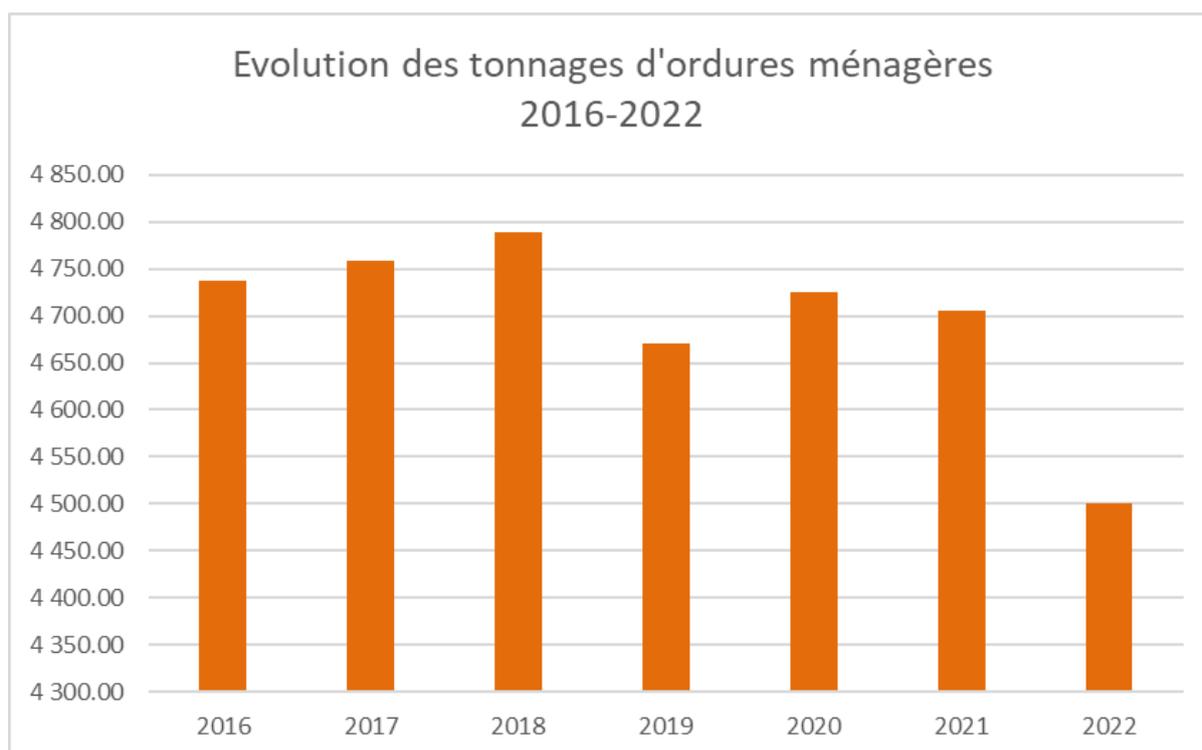
Les déchets assimilables aux déchets ménagers provenant des artisans, commerçants ou viticulteurs sont pris en charge par le service dans le cadre des tournées de collecte classiques.

L'intégralité du traitement est confiée à Dijon Métropole où les ordures ménagères sont incinérées.



	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Collecte des OMR en porte-à-porte	30 503	4500.24	147.53

En 2022, **4 500,24 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées, soit un ratio de 147,537 kg par habitant. Les tonnages relatifs aux OMr baissent de **-4,37% par rapport à 2021** (4705,89 tonnes).



2. La collecte sélective

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée en Points d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ex-CCNSG et ex-CCGC. Elle est réalisée en porte-à-porte pour les communes de l'ex-CCSD (hors verre).



Un réseau de **91 Points Propres** (complets 3 flux + incomplets + privés) soit **322 colonnes aériennes et 6 enterrées**, répartis sur **46 communes** (ex-CCGC et ex-CCNSG) accueille les emballages recyclables (métaux, cartonnages, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique), les emballages en verre et les papiers.

Un réseau de **18 Points Propres** (soit **26 colonnes aériennes**) répartis sur **9 communes** (ex-CCSD) accueille les emballages en verre uniquement.

A noter : Implantation des conteneurs par commune en annexe 2, 3 et 4.

La collecte et le tri des matériaux sont réalisés en prestations de service.

- a) **Les emballages recyclables (cartonnages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium)**

En apport volontaire :

En 2022, les emballages ont été collectés par l'entreprise Gachon et acheminés au centre de tri de Dijon Métropole, où ils sont triés et mis en balles avant expédition vers les filières de recyclage désignées par Citéo.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Emballages	24 836	796.84	32.08



En porte-à-porte :

Les emballages sont collectés en mélange avec les papiers, journaux-magazines dans des bacs individuels par DIEZE sur l'ex-CCSD, et sont acheminés au centre de tri de Dijon Métropole.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Multimatériaux (emballages et papiers)	5 667	272.10	48.01



Pour assurer un suivi régulier de la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, 24 caractérisations ont été réalisées en 2022 (12 caractérisations pour les emballages collectés en Points d'apport volontaire et 12 caractérisations pour les emballages et papiers collectés en porte à porte) ; un échantillon de déchets (d'un poids minimum de 35 kg) est prélevé à l'arrivée du camion au centre de tri et déposé sur une table de tri.

Chaque matériau est séparé manuellement, déposé dans un bac roulant puis pesé, y compris les erreurs de tri (refus). On obtient ainsi les tonnages et pourcentages de déchets par matériau.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE-A-PORTE :

Les refus de tri représentent 14,41 kg/hab en apport volontaire et 9,88 kg/hab en porte-à-porte.

Le coût global des refus de tri en 2022 s'élève à environ **218 000 €** soit 7,14 €/habitant tout secteur confondu. Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les emballages recyclables.

Si ces déchets indésirables avaient suivi la filière normale de traitement et avaient été incinérés avec les ordures ménagères, les coûts auraient été de **105 000 €** environ.

Parmi les refus de tri on distingue des erreurs récurrentes :

- ☞ les erreurs classiques de tri c'est-à-dire des déchets mal triés non recyclables à l'heure actuelle : pots de yaourt, barquette plastique et polystyrène, film plastique ;
 - ☞ des emballages non vidés
 - ☞ des erreurs de flux : verre, papiers ;
 - ☞ beaucoup d'incivilités, à savoir des déchets qui devraient être déposés en déchèteries (gros cartons, grillage, vêtements, chaussures, bâches plastique, papier peint, bois, appareils électriques, objets divers ...) et beaucoup d'ordures ménagères.
- *****

b) Les papiers

En apport volontaire :

Les papiers sont collectés par l'entreprise Gachon et acheminés au centre de tri de Dijon Métropole. 12 caractérisations des papiers ont été réalisées sur les papiers issus des secteurs de l'ex-CCNSG et de l'ex-CCGC.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Papiers	24 836	445.10	17.92



c) Les emballages en verre

Le verre, collecté par l'établissement Gachon sur l'intégralité du territoire, est acheminé directement à la verrerie de Saint Gobain Emballages à Chalon sur Saône. Il est alors trié, débarrassé de ses impuretés, broyé, pour être recyclé dans les fours verriers.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Verre	30 503	1724.52	56.54



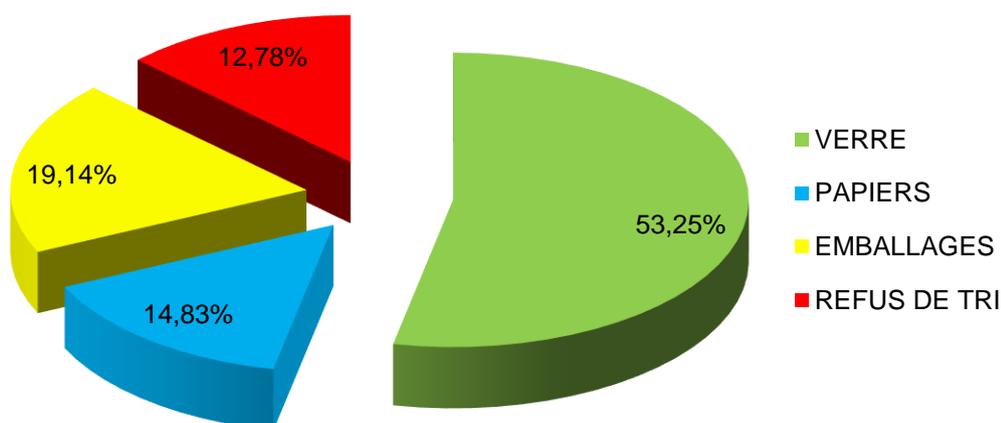
Evolution des tonnages de collecte sélective en Points d'Apport Volontaire et en Porte-à-Porte 2016-2022



En 2022, **3 238,56 tonnes** ont été collectées en apport volontaire et en porte-à-porte soit 106,17 kg par habitant soit une **baisse de - 5,16%** par rapport à 2021. Concernant la qualité du tri, ce sont 413.81 T de refus triés contre 428.47 T en 2021.

Les refus de tri entament une première baisse encourageante -3,42% par rapport à 2021 (13,57 kg par habitant).

Répartition des flux de collecte sélective par matériaux



Les déchets des déchèteries

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges regroupe cinq déchèteries situées à Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges.

Les habitants du territoire ont accès aux cinq déchèteries sans différenciation sur présentation d'une carte d'accès.

A noter : Horaires d'ouverture des déchèteries en annexe 5.

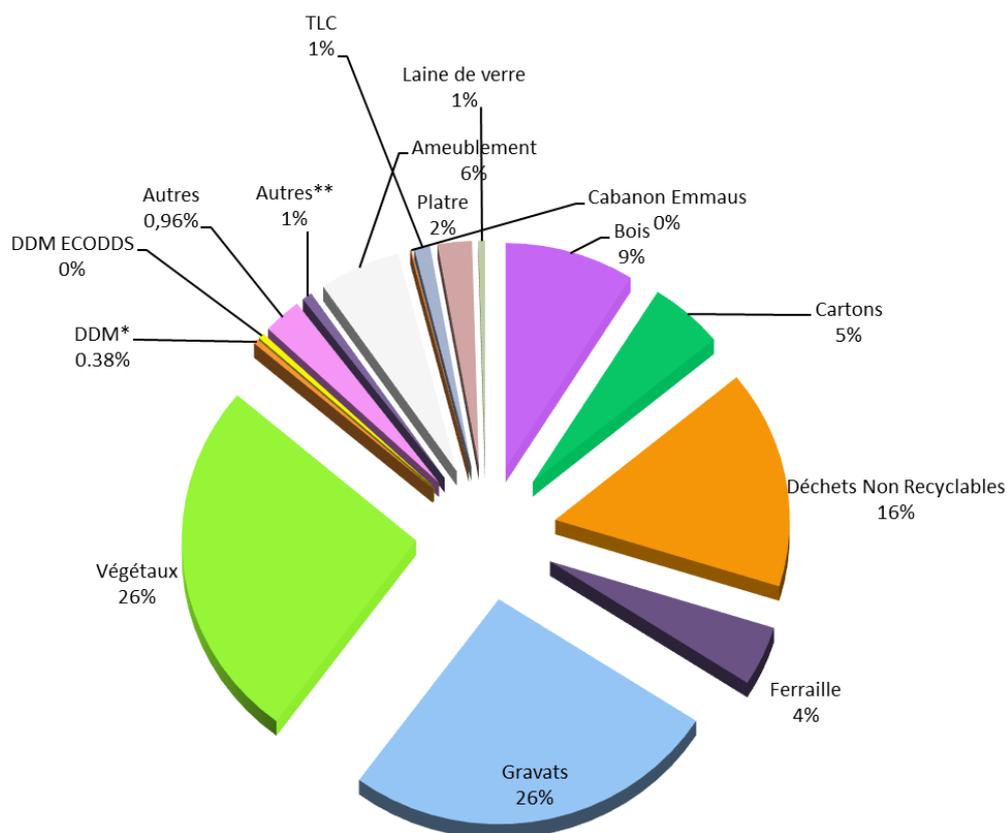
a) Collecte et traitement des déchets

Selon le secteur, l'exploitation des déchèteries s'effectue soit en régie (déchèteries de Quincey, Flagey-Echezeaux, Nuits-Saint-Georges) soit en prestation de service (déchèteries de Saulon-la-Chapelle, Brochon).

Un règlement intérieur uniformisé est applicable depuis 2018.

b) Les tonnages

Répartition des tonnages de déchèteries en 2022



Les quatre flux représentant près de 77 % des apports sont les flux principaux déposés en déchèterie : végétaux (26%), gravats (26%), les déchets non recyclables (16%) et le bois (9%).

	Bois	Cartons	Déchets Non Recyclables	Ferraille	Gravats	Végétaux	DDM*	DDM ECODDS	DEEE*	Autres**	Ameublement	Cabanon Emmaus	TLC	Pierre	Laine de verre	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS SAINT GEORGES	372.07	211.79	544.00	162.80	767.69	859.05	16.32	15.33	112.45	23.88	244.02			95.46	17.94	3442.80
DECHETERIE DE QUINCEY	117.68	49.70	194.32	52.36	293.25	385.06	4.07	5.58	34.31	15.76	73.83			36.51	7.84	1270.27
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEAUX	102.56	58.67	155.08	51.41	278.45	439.00	5.10	5.03	29.67	7.69	57.13			25.17	5.54	1220.50
DECHETERIE DE SAULON	121.76	61.12	286.26	79.62	518.36	550.76	9.70	10.25	47.00	12.37	98.48			40.11	8.16	1843.95
DECHETERIE DE BROCHON	245.34	168.85	506.30	116.08	940.04	558.73	5.44	10.31	62.04	15.26	130.16	10.98		55.85	10.77	2836.14
TOTAL (Tonnes)	959.41	550.13	1685.96	462.27	2797.79	2792.60	40.62	46.50	285.47	74.95	603.62	10.98	117.43	253.10	50.25	10731.08
Ratio (kg/habitant)	31.45	18.04	55.27	15.15	91.72	91.55	1.33	1.52	9.36	2.46	19.79	0.36	3.85	8.30	1.65	341.86
Evolution 2021/2022	-30.78%	-2.13%	-11.76%	-18.35%	-20.10%	-23.71%	-49.42%	372.08%	-6.02%	-3.52%	378.80%	-31.80%	7.55%	-4.22%	3.50%	-14.99%

****Autres :**

	Pneus	Huile vidange	Piles	Ampoules et néons	DASRI	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS SAINT GEORGES	16.95	5.50	0.73	0.71		23.88
DECHETERIE DE QUINCEY	10.25	5.00	0.23	0.28		15.76
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEAUX	7.24	0.00	0.26	0.19		7.69
DECHETERIE DE SAULON	6.62	4.70	0.84	0.21		12.37
DECHETERIE DE BROCHON	8.31	5.50	0.97	0.48		15.26
TOTAL (Tonnes)	49.36	20.70	3.03	1.70	0.56	74.95
Ratio (kg/habitant)	1.62	0.68	0.10	0.06	0.02	2.46
Evolution 2021/2022	5.27%	-18.18%	-11.72%	0.00%	51.35%	-3.52%

***Détail des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques, Electroniques) :**

Les DEEE sont séparés en 4 catégories :

- GEMF : gros électroménagers froids (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...)
- GEM HF : gros électroménagers hors froid (cuisinières, lave linge, hottes aspirantes, sèche linge...)
- PAM : petits appareils en mélange (sèche cheveux, fer à repasser, aspirateur, téléphones...)
- ECRANS : téléviseurs, ordinateurs portables, écrans informatiques...

	GEM HF	GEM F	ECRANS	PAM	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS SAINT GEORGES	35.88	21.12	7.19	48.27	112.45
DECHETERIE DE QUINCEY	10.78	8.09	1.98	13.47	34.31
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEAUX	11.60	5.64	1.43	11.00	29.67
DECHETERIE DE SAULON	14.46	7.82	3.83	20.90	47.00
DECHETERIE DE BROCHON	21.01	12.96	3.67	24.40	62.04
TOTAL (Tonnes)	93.72	55.62	18.09	118.04	285.47
Ratio (kg/habitant)	3.07	1.82	0.59	3.87	9.36
Evolution 2021/2022	-10.52%	4.29%	-16.49%	-4.83%	1.70%

Bilan des tonnages déchèteries

On constate une **baisse générale de près de 15%** tous flux confondus ce qui est très favorable.

Retour sur les principales évolutions de tonnages en 2022 :

- Les tonnages de végétaux ont diminué de plus de 23 % et les gravats de 20% : pour les végétaux, la baisse peut-être attribuée aux épisodes de canicules qui impactent la production de déchets verts. Cependant, nous bénéficions encore dans la comparaison 2021/2022 de l'arrêt de la régie de collecte durant laquelle les tonnages de végétaux étaient estimés et non pesés. Les véritables évolutions seront quantifiables à partir de 2023 car tous les dépôts sont pesés en 2022.
- Les tonnages de bois, DNR, ferraille sont impactés avec des baisses oscillant entre 11 et 30% en raison de la généralisation de la filière ameublement dans les 5 déchèteries qui permet de détourner des éléments de ces 3 bennes. En parallèle, les tonnages d'ameublement ont explosé.
- Les déchets dangereux des ménages DDM présentent une baisse de plus de 49% dûe à la mise en place courant 2021 la filière gratuite ECODDS.
- La filière ressourcerie « Emmaus » présente uniquement à la déchèterie de Brochon a fortement baissé de plus de 31%. La Communauté de communes n'a pas engagé pour l'instant d'action pour valoriser la filière ressourcerie à l'échelle du territoire ce qui implique que la cabanon Emmaus de Brochon ne donne pas de résultats satisfaisants.

Le développement des filières à responsabilité élargie du producteur présente un impact positif et permet de diminuer les tonnages ainsi que les coûts de traitement associés et cela sur des flux aujourd'hui de plus en plus coûteux tels que les DNR.

Exutoires de traitement/valorisation par flux en 2022

	Typologie Déchets	Type de traitement/valorisation		Prestataire de traitement/valorisation
		Traitement	Valorisation	
DECHETERIES	DNR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon
	Gravats	Enfouissement		ISDI Drambon / ISDI Nuits
	Ferraille		Recyclage	Bourgogne recyclage Ruffey les Beaune
	Carton		Recyclage	Bourgogne recyclage Ruffey les Beaune
	Déchets Dangereux des Ménages		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	EDIB Longvic
	Déchets verts		Compostage / Co-compostage	BIODEPE Gevrey-Chambertin / STEP Quincey et Flagey
	Bois		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	Bourgogne recyclage
	Laine de verre		Valorisation matière / Valorisation énergétique	ISDND Drambon
	Placo		Recyclage	Ritleng valorisations
	Meubles		Valorisation matière / Valorisation énergétique	CSR Bourgogne recyclage
	Ressourcerie		Réemploi	Emmaus Norges
	Pneus		Valorisation matière / Valorisation énergétique	Transports Cassiers / ALIAPUR
	Huile de vidange		Valorisation matière / Valorisation énergétique	CHIMIREC
	DEEE		Valorisation matière / réemploi	ENVIE Longvic
	Piles		Recyclage / Valorisation énergétique	COREPILE
	Lampes		Recyclage / Valorisation matière	RECYLUM
	Vêtements		Réemploi / recyclage	REFASHION / LE RELAIS Bourgogne
OM	Ordures ménagères		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon
TRI	Bouteilles plastique PET/PEHD		Recyclage	VALORPLAST
	Briques alimentaires ELA 5.03		Recyclage	REVIPAC
	Emballages aluminium		Recyclage	AFFIMET
	Emballages acier		Recyclage	ARCELOR
	Emballages ménagers recyclables EMR 5.02		Recyclage	REVIPAC
	Papiers 1.11		Recyclage	NORSKE SKOG Golbey
	Verre		Recyclage	SOLOVER

Cas des déchets verts et gravats traités en régie sur l'ex-CCNSG :

Les déchets végétaux sont broyés, mélangés aux boues des stations d'épuration de Quincey et Flagey puis transformés en compost. Le compost obtenu est alors épandu en agriculture sur les parcelles du plan d'épandage suivi en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or. Cet épandage est strictement réglementé et destiné à l'usage agricole.

Les gravats sont enfouis sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située à côté de la déchèterie de Nuits-Saint-Georges.

c) Accès des professionnels aux déchèteries :

Pour les professionnels (déchets des artisans et commerçants, administrations), l'accès se fait par présentation d'une carte de déchèterie « professionnels ». Les dépôts des professionnels sont payants sauf pour les filières gratuites (carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules/néons...).

Le service poursuit la dotation des professionnels en badges d'accès afin de garantir la facturation des dépôts. Au 31 décembre 2022, 112 professionnels ont été dotés d'un badge. Le nombre total de professionnels équipés de badges est de 660 depuis le début de l'opération en 2020.

Depuis le 2 novembre 2021, des horaires spécifiques aux professionnels ont été mis en place à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges.

Les horaires d'accueil des professionnels à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges sont les suivants :

Mardi à jeudi : 8h-12h

Vendredi : 8h-12h/14h-17h (18h été)

Les accès des professionnels dans les autres déchèteries restent inchangés.

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

A noter : Horaires d'accès en déchèteries pour les professionnels en annexe 6.

d) L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie est gérée en régie par la Communauté de communes. Ce site apporte un exutoire pour le traitement des déchets inertes pour les déchèteries mais également pour les chantiers locaux réalisés par des entreprises locales ou non.

Ce site, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

De nouveaux badges magnétiques ont été instaurés pour l'accès à ce site suite à la mise en service d'un pont bascule en septembre 2020.

Les dépôts sont pesés et enregistrés afin d'assurer un suivi réglementaire de l'activité du site et également de permettre la facturation des dépôts. Désormais, les gros apports des particuliers sont acceptés sur le site afin d'éviter la saturation des bennes en déchèteries et sont payants au même titre que les apports professionnels.

A noter : Règlement intérieur de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes en annexe 7.

6. Déchets d'activités de soins à risques infectieux des ménages (DASRI)

Les personnes en auto-traitement produisant des DASRI doivent confier leur matériel perforant (déchets médicaux de type piquants, coupants et tranchants comme les aiguilles, lancettes, stylos avec aiguille sertie ou rétractable ...) à la filière de traitement appropriée.



Les patients retirent des « boîtes à aiguilles » destinées à la collecte de ces déchets dans les pharmacies du territoire.

Une fois pleines, les boîtes doivent être confiées à des points de collecte spécifiques telles que les pharmacies localisées sur le territoire de la Communauté de communes.

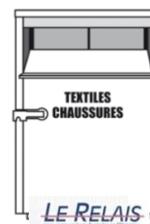
- 4 pharmacies à Nuits-Saint-Georges
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 1 à Couchey
- 1 à Saulon-la-Chapelle

0,56 tonnes ont été collectées en 2022.

7. Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)

20 bornes de collecte des TLC sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes :

- 1 sur la déchèterie de Flagey Echezeaux ;
- 2 sur la déchèterie de Nuits Saint Georges ;
- 1 sur la déchèterie de Quincey ;
- 1 sur la déchèterie de Saulon-la-Chapelle ;
- 1 sur la déchèterie de Brochon
- 3 sur le parking de Carrefour Market à Nuits Saint Georges.
- 1 à l'Etang-Vergy
- 1 à Chambolle-Musigny
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 2 à Brochon Parking du Super U
- 1 à Fixin
- 1 à Saulon-la-rue
- 1 à Saulon-la-Chapelle
- 1 à Corcelles-les-Citeaux
- 1 à Noiron-sous-Gevrey



Les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le prestataire de collecte Le Relais Bourgogne situé à Crissey (71100).

	TLC 2022 (tonnes)
Nombre de points d'apport volontaire	15
Nombre de colonnes	20
TOTAL collecté (Tonnes)	117,43
Ratio (kg/hab./an)	3,85

On constate une augmentation de 7,55 % des tonnages de textiles entre 2021 (109,19 t) et 2022 (117,43 t)

8. Redevance incitative

Les trois Communautés de communes qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 avaient toutes déjà adopté un mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets par la redevance incitative avec des conditions d'application et des règlements de service plus ou moins différents.

Au démarrage de la fusion, les budgets de l'ex-SD et l'ex-GC ont pu fusionner. Le budget de l'ex-CCNSG, en raison de l'assujettissement à la TVA, est resté distinct.

En 2019, les deux budgets déchets ont fusionné permettant ainsi une meilleure lisibilité de la gestion du service. L'uniformisation du nombre de levées intégrées au forfait de redevance s'est achevée en 2019 avec la généralisation de 12 levées sur l'ensemble du territoire.

Afin d'achever le schéma d'harmonisation, en 2020, les trois bases de données ont été fusionnées afin d'apporter davantage d'efficience à la gestion des comptes usagers et à la facturation de la redevance incitative.

La décomposition de la redevance reste identique aux années précédentes avec une part fixe, appelée abonnement au service, une part au volume et une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à la quotité (12 levées).

Chaque année, le règlement de facturation est adapté en fonction des contraintes de l'activité. Les tarifs sont délibérés chaque année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les tarifs comprennent tous les services effectués par le service déchets

A noter : Exemples de documents de communication d'accompagnement de la facture de redevance incitative 2022 en annexe 8.

9. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA

Le PLPDMA a été adopté et a fait l'objet d'une délibération le 4 octobre 2022.

Suivi de l'évolution des tonnages collectés dans le cadre du PLPDMA									
		2010	2022	EVOLUTION 2010/2022		OBJECTIF 2010/2025		OBJECTIF 2010/2031	
Objectifs du PRGPD BFC		CCGCNSG	CCGCNSG	T	%	T à atteindre	%	T à atteindre	%
OMR		7 389.23	4 500.24	- 2 888.99	-39.10	6 280.85		5 911.38	
EMB		464.24	763.82	299.58	64.53	394.61		371.39	
VERRE		1 438.10	1 724.52	286.42	19.92	1 222.39		1 150.48	
PAPIER		906.05	480.21	- 425.84	-47.00	770.14	-15	724.84	-20
Déchèteries avec gravats		10 894.34	10 731.08	- 163.26	-1.50	9 260.19		8 715.47	
DMA	- 15 % entre 2010 et 2025 - 20 % entre 2010 et 2031	21 091.96	18 199.87	- 2 892.09	-13.71	17 928.17		16 873.57	
Déchets collectés en déchèteries									
Déchets verts	-17 % entre 2010 et 2025 - 45 % entre 2010 et 2031	4 031.08	2 792.60	- 1 238.48	- 30.72	3 345.80	-17	2 217.09	-45
Encombrants : dnr+mobilier+emmaus	- 34 % entre 2010 et 2025 - 38 % entre 2010 et 2031	1 955.32	2 300.56	345.24	17.66	1 290.51	-34	1 212.30	-38
Inertes : gravats	- 13 % entre 2010 et 2025 (idem 2031)	3 172.39	2 797.79	- 374.60	- 11.81	2 759.98	-13	2 759.98	-13

A noter : Les documents de communication relatifs aux actions de Prévention en annexe 9.

III. INDICATEURS FINANCIERS

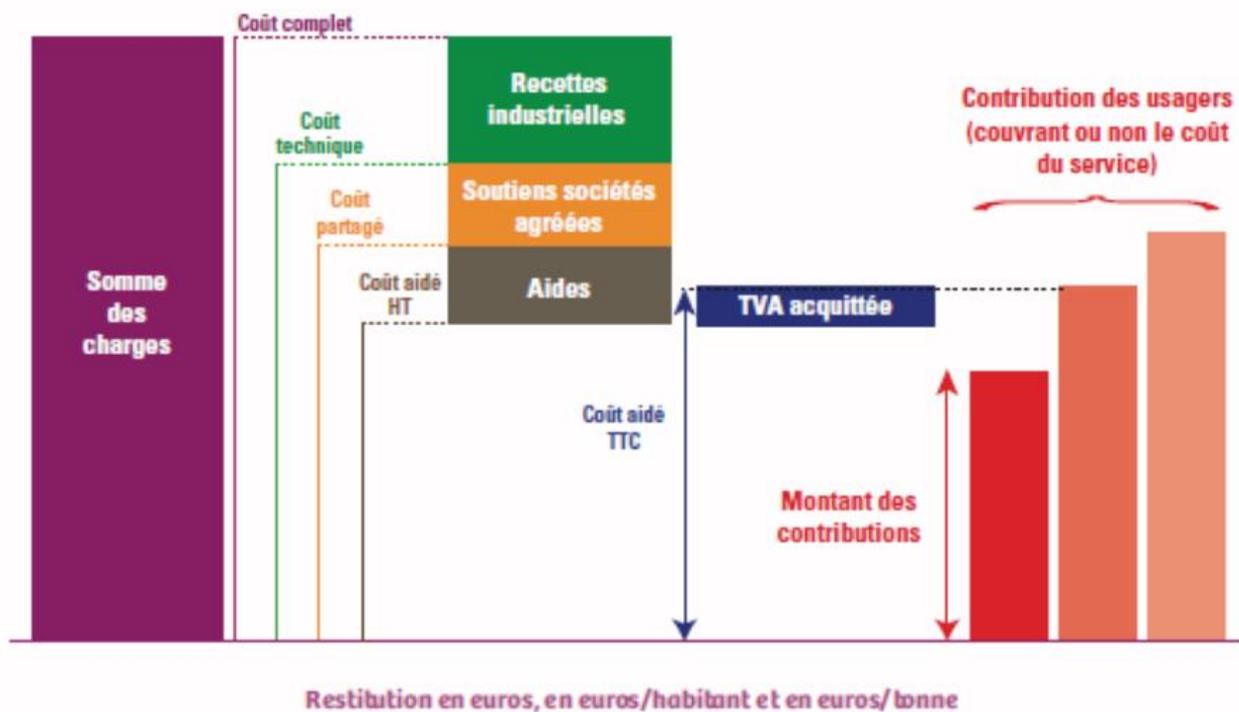
Depuis 2005, l'ADEME conduit, au niveau national, une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance des coûts. La matrice des coûts a ainsi été mise en œuvre afin de proposer une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités.

Cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

C'est pourquoi, l'analyse financière de l'année 2020 du rapport d'activité repose sur les données issues de la matrice renseignée chaque année par la Communauté de communes. La matrice reprend l'intégralité des coûts, tous territoires confondus. Cela apporte une meilleure visibilité.

Le graphique présenté ci-dessous permet de prendre connaissance des différents types de coûts calculés dans la matrice.

Les différents types de coûts calculés dans la matrice



COÛT COMPLET : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en euros hors taxe par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

COÛT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

LES COÛTS COMPRENNENT LA TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Les différentes données chiffrées exposées par thématiques ci-après reposent principalement sur le **coût aidé HT**.

1. Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	492 028
<i>Charges de structure</i>	362 368 €
<i>Charges de communication</i>	129 661 €
Charges techniques	2 753 739 €
<i>Prévention</i>	48 257 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	1 521 867 €
<i>Transport</i>	300 666 €
<i>Traitement</i>	882 949 €
Total charges HT	3 245 768 €
TVA acquittée*	103 326 €
Total charges TTC	3 349 094 €

*Si collectivité non assujettie

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	295 187 €
Soutiens	488 598 €
Aides	27 133 €
Total produits	810 918 €

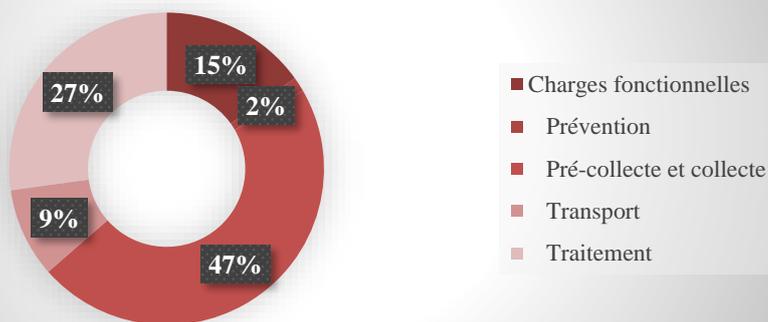
Coût du service public	2 538 176 €
-------------------------------	--------------------

Financement	€ arrondis
Redevance incitative	2 878 169 €
Redevance spéciale	51 629 €
Total financement	2 929 798 €

Ecart coût et financement	391 622 €
Taux de couverture	115 %

Pour rappel, en 2021, le taux de couverture était de 98%.

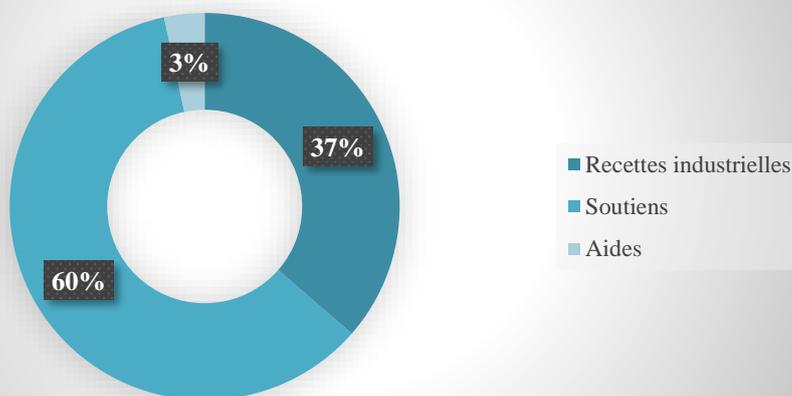
Répartition des postes des charges



Pour rappel, en 2021 :

- Pré-collecte et collecte 47% :
- Traitement 27% :
- Charges fonctionnelles 15% :
- Transport 9% :
- Prévention 2% :

Répartition des postes des produits



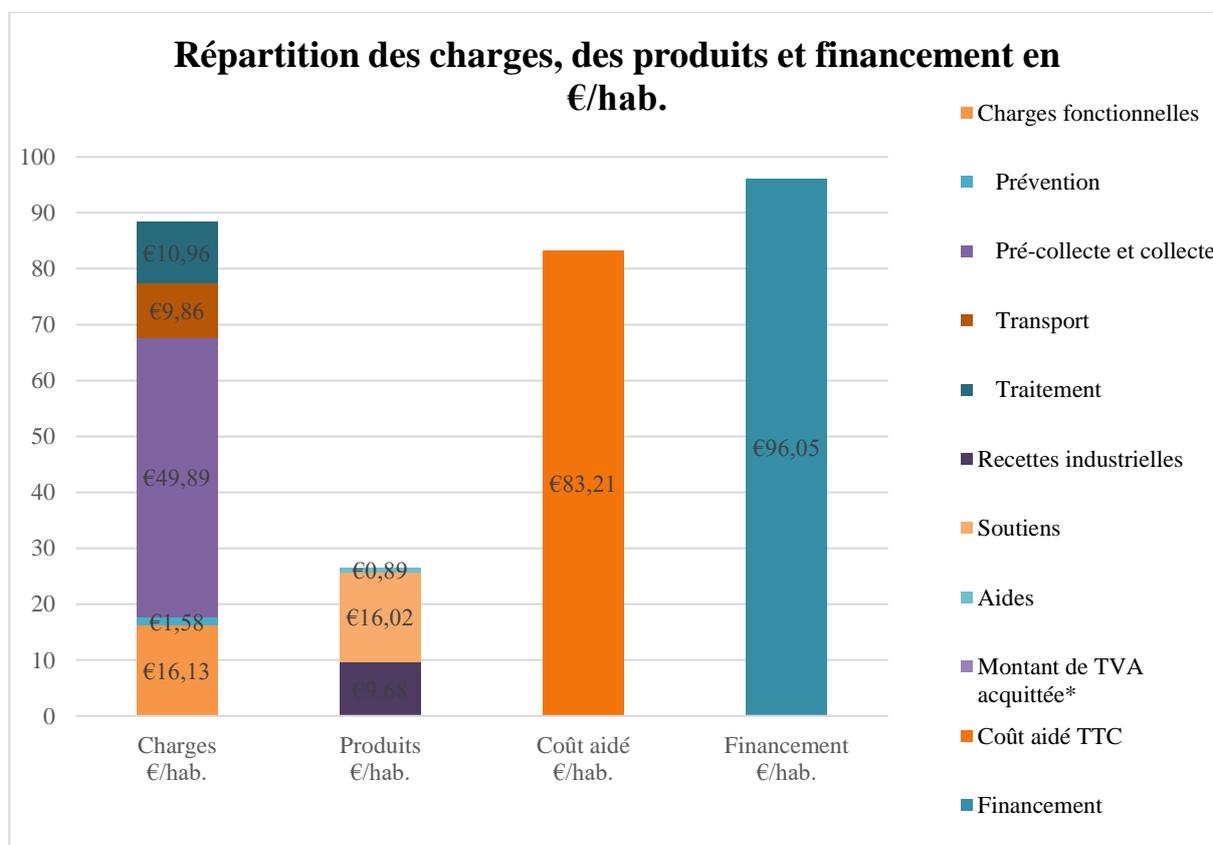
Pour rappel, en 2021 :

- Soutiens 56%
- Recettes industrielles 41% : ce poste est dépendant des variations de tonnages et de la fluctuation des cours des matériaux.
- Aides 3% : ce poste repose sur les amortissements et peut varier d'une année sur l'autre en fonction des nouveaux amortissements et des amortissements éteints.

2. Structure des coûts et financement en €/habitant

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	16.13			
Prévention	1.58			
Pré-collecte et collecte	49.89			
Transport	9.86			
Traitement	10.96			
Recettes industrielles		9.68		
Soutiens		16.02		
Aides		0.89		
Montant de TVA acquittée*				
Coût aidé TTC			83.21	
Financement				96.05

Pour rappel, en 2021 : Coût aidé TTC : 84€/hab. et financement 83€/hab.



3. Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2022	Total en €	%	Ordre
Charges fonctionnelles	492 028 €	15%	3
Prévention	48 257 €	1%	11
Pré-collecte OMR	82 476€	2%	10
Collecte OMR	547 550 €	17%	2
Traitement OMR	354 617 €	11%	5
Pré collecte et collecte verre	114 079 €	4%	9
Pré-collecte RSOM hors verre	127 028 €	4%	8
Collecte RSOM hors verre	356 827 €	11%	4
Tri RSOM hors verre	221 097 €	7%	7
Collecte déchèterie	293 906 €	9%	6
Transport/traitement déchèteries	607 903	19%	1
Total charges HT fonctionnelles + techniques	3 245 768 €	100%	

Pour rappel, en 2021 :

- 1^{er} poste de dépense : Transport/traitement déchèteries
- 2^{ème} poste : Charges fonctionnelles
- 3^{ème} poste : Collecte OMR
- 4^{ème} poste : Collecte recyclables hors verre

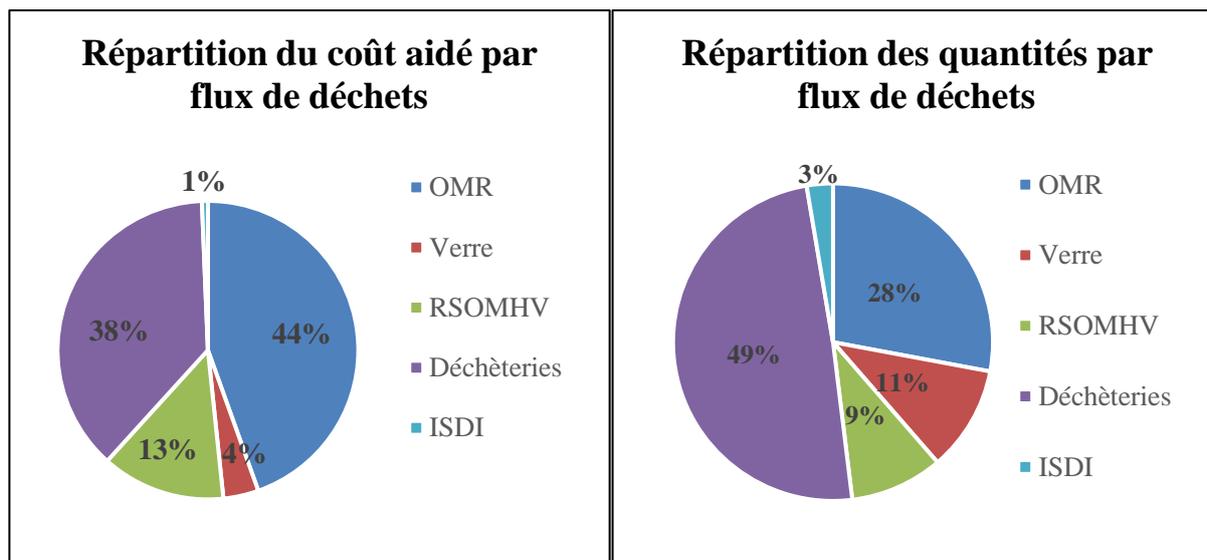
4. Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	79.82 €HT/hab.	35.57 €HT/hab.	3.03€HT/hab.	10.64 €HT/hab.	30.07 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	Toutes typologies – avec tarification incitative				
Ratio Coût aidé €HT/hab. Moyenne des collectivités en tarification incitative mixte rural (Source : Référentiel région BFC 2021)	84.20 €HT/hab.	39 €HT/hab.	1.3 €HT/hab.	9.1 €HT/hab.	31.70 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-4.38 €HT/hab.	-3.43 €HT/hab.	+1.73 €HT/hab.	+1.54 €HT/hab.	-1.63 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	-5.20%	-8.80%	+132.75%	+16.97%	-5.14%

5. Coût des différents flux de déchets

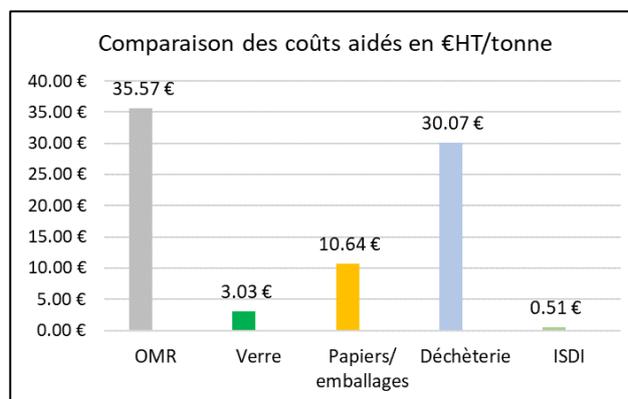
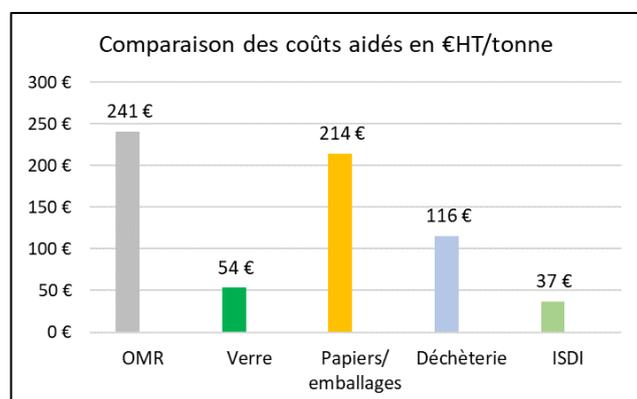
Répartition des coûts et des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 084 951 €	92 295 €	324 677 €	917 305 €	15 620 €	2 434 849 €
En %	44%	4%	13%	38%	1%	100%
Tonnes	4500	1 724	1 514	7933	426	16 097
% tonnages de chaque flux	28%	11%	9%	49%	3%	100%



Situation en €/hab. et en €/tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab. et en €/tonne	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé €/HT/hab.	35.57	3.03	10.64	30.07	0.51	79.82
Coût aidé €/HT/tonne	241	54	214	116	37	151



IV. ORIENTATIONS POUR 2023

Les perspectives du service pour 2023 sont les suivantes :

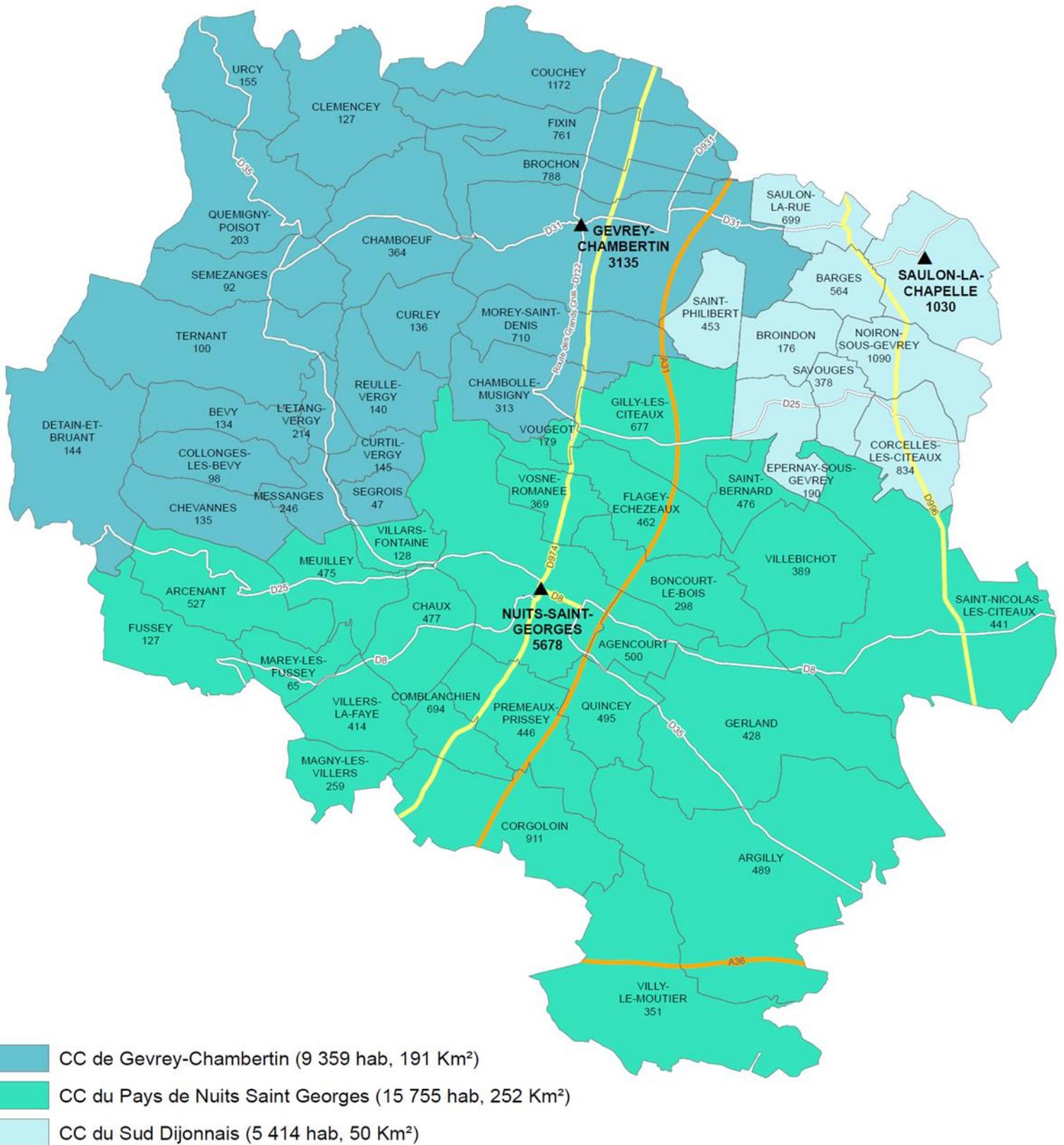
- ↪ Démarrage de la collecte sélective en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire et ajustement des dotations en bacs jaunes.
- ↪ Retrait des colonnes emballages en début d'année et finalisation de l'implantation des dernières colonnes fibreux et verre dans les communes.
- ↪ Renouvellement des contrats de reprise des matériaux.
- ↪ Renouvellement des marchés de collecte du bas de quai en déchèteries et du traitement des ordures ménagères et DNR.
- ↪ Intégration de la base de données bacs jaunes dans le logiciel de facturation.
- ↪ Intégration des nouveaux paramètres de facturation 2023 par l'intermédiaire du prestataire STYX
- ↪ Mise en place du PES ASAP ORMC

Rappel, le PES ASAP ORMC constitue une nouvelle offre de service de la DGFIP. A l'instar du PESASAP titres en logique de facturation titre individuel, il permet, aux collectivités, en logique de facturation rôles (ORMC) de déporter sur la DGFIP l'impression, la mise sous pli et l'envoi des factures aux usagers.

V. ANNEXES

<u>ANNEXE 1</u> : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES.....	p.29
<u>ANNEXE 2</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE.....	p.30
<u>ANNEXE 3</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE.....	p.33
<u>ANNEXE 4</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE.....	p.36
<u>ANNEXE 5</u> : HORAIRES DES DECHETERIES 2022.....	p.41
<u>ANNEXE 6</u> : HORAIRES D'ACCES EN DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS.....	p.41
<u>ANNEXE 7</u> : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES	p.42
<u>ANNEXE 8</u> : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2022 (en accompagnement de la facture)	p.48
<u>ANNEXE 9</u> : DOCUMENTS DE PREVENTION 2022.....	p.54

1. ANNEXE 1 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES



2. ANNEXE 2 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Verre
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	0
	Super U	2
	déchèterie	2
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Voie de Tona	1
COUCHEY	Rue de la Levée	1
	Chemin de la Reculée	1
	centre (place mairie)	1
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	direction Chamboeuf	2
MOREY ST DENIS	haut	1
	bas	1
	restaurant	1
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	1
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers (enterré)	1
	Entrée Rue St Vincent	1
	Avenue de Spy (enterré)	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée Messanges	1
CHAMBOEUF	Step	1
	Camping	1
CHEVANNES	Rue du Pont	1
COLLONGES LES BEVY	route de Chevannes	1
CURLEY	décharge	1
CURTIL VERGY	sortie direction Segrois	1
DETAÏN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	direction Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	direction Vergy	1
SEGROIS	Entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	direction Détain	2
URCY	centre village	1
VALFORET	Chemin rural n°11 (Clémencey)	1
	Chemin de Rolle (Quemigny-Poisot)	1
	Hameau de Poisot (Quemigny-Poisot)	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs Verre
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	1
ARCENANT	Salle des fêtes	1
	Route de Chevrey	1
ARGILLY	Etang	1
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	1
CHAUX	Ancienne station d'épuration	1
COMBLANCHIEN	Mairie	1
	Local pompiers	1
CORGOLOIN	Terrain de sports	1
	Chemin de Monsieur	1
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEAUX	Cimetière	1
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	1
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	3
	Château (restaurant)	1
MAGNY LES VILLERS	Terrain de sport	1
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	1
NUITS SAINT GEORGES	Route d'Agencourt	1
	Rue des blés	1
	Parking st Vincent	2
	Parking ancien Intermarché	2
	Avenue Chamboland	1
	Rue Paul Paqueriaud	1
	Creux de Gilly III	1
	Parking des Buttes	2
	Restaurant la Gentilhommière	1
	Rue de Cussigny	1
	Rue d'Eguisheim	1
	Stade Rugby	1
	Entreprise Cartron	1
Nuits Saint Georges (Hameau)	Bas du Grepisso	1
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	2
	Camping Au fil de l'eau	1
	Camping du moulin	1
QUINCEY	STEP	2
SAINT BERNARD	Rue principale	1
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	1
	Abbaye de Cîteaux	1
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	1
	Stade	1

VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	1
VILLY LE MOUTIER	Mairie	1
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	2
	Resaurant	1
VOUGEOT	Piscine	2
Déchèterie Quincey	Chemin de la station	0
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	1
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chaux	3

Territoire de l'ex-CC du Sud Dijonnais

Commune	Localisation	Adresse	Nombre conteneurs Verre
BARGES	Salle des Fêtes	Route de Broindon	2
BROINDON	Direction Epernay Sous Gevrey	D 109	1
CORCELLES LES CITEAUX	Arrêt de bus	Route de Seurre D996	2
	Parking salle des fêtes (derrière l'Eglise)	Rue de l'Eglise	2
EPERNAY SOUS GEVREY	direction chamboeuf	Rue d'Amont	1
NOIRON SOUS GEVREY	Parking terrain de sport	Impasse Beauvallon	1
	B1 Supermarché	D 996	2
SAINT PHILIBERT	Atelier Municipal	Rue du Clos	2
	parking salle des Fêtes	Rue du Foyer	2
	Impasse des Thuyas	Rue du Levant	1
	vers ancien stade	Grande Rue	1
		(vers n° 21) Rue du Moulin	1
		(vers n° 31) Rue de la Gare	1
	SNCF	Rue de la Gare	1
	Déchèterie Saulon la Chapelle	D108 K	2
SAULON LA RUE	Le Château	Route de Dijon	1
	Parking	(vers n° 105) Route de Dijon	2
SAVOUGES	A l'entrée du chemin rural sortie du village en direction de Noiron	Rue de Noiron	1

3. ANNEXE 3 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Emballages
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	1
	Super U	3
	déchèterie	2
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Voie de Tona	2
COUCHEY	Rue de la Levée	1
	Chemin de la Reulée	1
	centre (place mairie)	0
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	dir chamboeuf	2
MOREY ST DENIS	haut	2
	bas	2
	restaurant	0
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	3
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers (enterré)	1
	Entrée Rue St Vincent	2
	Avenue de Spy (enterré)	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée messanges	1
CHAMBOEUF	step	2
	Camping	1
CHEVANNES	Rue du Pont	1
COLLONGES LES BEVY	route de chevannes	1
CURLEY	Ancienne décharge	1
CURTIL VERGY	sortie dir. Segrois	1
DETAIN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	dir. Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	dir. Vergy	1
SEGROIS	entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	dir. Détain	1
URCY	centre village	1
VALFORET	Chemin rural n°11 (Clémencey)	1
	Chemin de Rolle (Quemigny-Poisot)	1
	Hameau Poisot D35F (Quemigny-Poisot)	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs Emballages
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	2
ARCENANT	Salle des fêtes	2
	Route de Chevrey	2
ARGILLY	Etang	2
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	2
CHAUX	Ancienne station d'épuration	2
COMBLANCHIEN	Mairie	2
	Local pompiers	2
CORGOLOIN	Terrain de sports	2
	Chemin de Monsieur	2
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEAUX	Cimetière	3
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	2
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	3
MAGNY LES VILLERS	Ancienne décharge	2
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	2
NUITS SAINT GEORGES	Route d'Agencourt	2
	Rue des Blés	2
	Parking St Vincent	3
	Rue St Symphorien	4
	Avenue Chamboland	2
	Rue Paul Paqueriaud	2
	Creux de Gilly III	2
	Rue de Cussigny	1
	Rue du Général Jarrot	2
	Rue d'Eguisheim	2
	Parking des Buttes	2
	Rue Philippe Le Bon (AGEF)	1
Nuits Saint Georges (Hameau de Concoeur)	BAS DU GREPISSO	2
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	2
	Camping du moulin	1
QUINCEY	STEP	4
SAINT BERNARD	Rue principale	2
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	2
	Abbaye de Cîteaux	1
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	2
VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	2
VILLY LE MOUTIER	Mairie	2
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	2

VOUGEOT	Piscine	2
Déchèterie Quincey	Chemin de la station	0
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	2
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chaux	4

4. ANNEXE 4 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Papiers
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	1
	Super U	3
	déchèterie	2
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Voie de Tona	1
COUCHEY	en bas (rue Jules Ferry)	0
	Rue de la Levée	1
	Chemin de la Reculée	1
	centre (place mairie)	0
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	dir chamboeuf	1
MOREY ST DENIS	haut	1
	bas	1
	restaurant	0
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	1
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers (enterré)	1
	Entrée Rue St Vincent	1
	Avenue de Spy (enterré)	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée messanges	1
CHAMBOEUF	step	1
	Camping	0
CHEVANNES	Rue du Pont	1
COLLONGES LES BEVY	route de chevannes	1
CURLEY	décharge	1
CURTIL VERGY	sortie dir. Segrois	1
DETAIN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	dir. Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	dir. Vergy	1
SEGROIS	entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	dir. Détain	1
URCY	centre village	1
VALFORET	Chemin rural n°11 (Clémencey)	1
	Chemin de Rolle (Quemigny-Poisot)	1
	Hameau Poisot D35F (Quemigny-Poisot)	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	1
ARCENANT	Salle des fêtes	1
	Route de Chevrey	1
ARGILLY	Etang	1
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	1
CHAUX	Ancienne station d'épuration	1
COMBLANCHIEN	Mairie	1
	Local pompiers	1
CORGOLOIN	Terrain de sports	1
	Chemin de Monsieur	1
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEUX	Cimetière	1
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	1
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	2
MAGNY LES VILLERS	Ancienne décharge	1
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	2
NUITS SAINT GEORGES	Route d'Agencourt	1
	Rue des Blés	2
	Parking St Vincent	2
	Rue St Symphorien	2
	Avenue Chamboland	1
	Rue Paul Paqueriaud	1
	Creux de Gilly III	1
	AGEF	1
	Rue Général Jarrot	1
	Rue d'Eguisheim	1
	Rue de Cussigny	1
Parking des Buttes	1	
Nuits Saint Georges (Hameau Concoeur)	Bas du Grepisso	1
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	1
QUINCEY	Chemin de la Station	2
SAINT BERNARD	Rue principale	1
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	1
	Abbaye de Cîteaux	0
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	1
VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	1
VILLY LE MOUTIER	Mairie	1
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	1
VOUGEOT	Piscine	1

Déchèterie Quincey	Chemin de la station	0
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	1
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chaux	2

5. ANNEXE 5 : HORAIRES DES DECHETERIES



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE - Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 51 01 71 ou 03 80 61 18 19

6. ANNEXE 6 : HORAIRES D'ACCES POUR LES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

- USAGERS PROFESSIONNELS -

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h - 12 h	8 h - 12 h
Mercredi	8 h - 12 h	8 h - 12 h
Jeudi	8 h - 12 h	8 h - 12 h
Vendredi	8 h - 12 h 14 h - 18 h	8 h - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE - Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 61 19 98 ou 03 80 61 18 19

BADGE OBLIGATOIRE

7. ANNEXE 6 : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES



INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES DE NUITS-SAINT-GEORGES

Autorisation préfectorale n°659 du 27 juillet 2018

REGLEMENT D'EXPLOITATION

Article 1 - Exploitant

L'exploitation courante de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes est assurée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dont le siège est sis 3 rue Jean Moulin 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.

Article 2 – Personnes autorisées :

Seuls les agents du service déchets sont autorisés à accéder au site à des fins de contrôle et d'entretien du site.

Toute personne étrangère au service et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable ne sera pas acceptée sur le site.

Les usagers du site doivent obligatoirement être accompagnés par une personne autorisée pour effectuer leur dépôt. En cas de non-respect du présent règlement, l'accès aux contrevenants pourra être interdit temporairement ou définitivement.

Article 3 - Nature des matériaux admis

Un déchet inerte est défini comme suit :

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. »

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'Arrêté préfectoral d'enregistrement, sont admis les déchets suivants :

- 17 – déchets de construction et de démolition
 - o 17 01 01 – Béton
 - o 17 01 02 – Briques
 - o 17 01 03 – Tuiles et céramiques
 - o 17 01 07 – Mélanges de béton, de briques, de tuiles et de céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
 - o 17 02 02 – Verre
 - o ~~17 03 02 – Mélanges bitumeux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 04~~
 - o 17 05 04 – Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03

- 15 – Emballages et déchets d’emballages, absorbants, chiffons d’essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs
 - o 15 01 07 – Emballages en verre
- 19 – Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d’épuration des eaux usées hors site et de la préparation d’eau destinée à la consommation humaine et d’eau à usage industriel
 - o 19 12 05 – Verre
- Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
 - o 20 02 02 Terres et pierres provenant des parcs et jardins

Article 4 - Conditions d’accueil

- Origine des matériaux :

Les matériaux devront provenir de chantiers situés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, ou être effectués par des entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes.

- Quantité de matériaux accueillis :

Les quantités seront exprimées en tonnes.

- Qualité des matériaux accueillis

Toute erreur ou transgression constatée par le responsable d’exploitation entraînera automatiquement le refus d’accès du chargement aux infrastructures de la Communauté de communes, et le retrait aux frais du transporteur des matériaux déjà déposés.

Article 5 – Procédure de dépôt :

L’accès au site doit faire l’objet d’une acceptation préalable par l’exploitant. Une fiche d’Information Préalable est alors remplie par le demandeur et validée par l’exploitant.

En cas de conformité : un accusé d’acceptation est délivré au producteur.

En cas de non-conformité : un accusé de non-conformité est remis au producteur.

Se présenter à l’agent responsable de la surveillance du site et du contrôle des dépôts.

Les dépôts doivent impérativement être réalisés dans les « zones de déchargement » matérialisées. En cas de non-respect des zones de déchargement, le contrevenant sera chargé de reprendre les déchets à ses frais et dans les meilleurs délais pour ne pas gêner les autres usagers du site.

Article 6 - Horaires d’ouverture de l’I.S.D.I de Nuits-Saint-Georges :

Les déchets sont accueillis selon les horaires suivants :

Ouverture :

Mardi à Vendredi : 8h-12h

Fermeture :

Lundi, samedi, dimanche et jours fériés.

Il n'est pas prévu d'arrêt technique justifiant le non accès à la plate-forme dans les plages horaires prévues. Toutefois, en cas de force majeure, le producteur de déchets devra trouver un autre exutoire à ce type de déchets.

Article 7 – Mesures des émissions

Conformément à l'Arrêté ministériel du 12 décembre 2014 et plus précisément aux prescriptions générales applicables aux installations enregistrées au titre de la rubrique 2760-3, l'exploitant assure une surveillance de la qualité de l'air.

Ce suivi est réalisé par la méthode des jauges de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 ou par la méthode des plaquettes de dépôt suivant la norme NF X 43-007.

Les résultats sont disponibles sur le site.

Article 8 - Prix d'accueil et facturation

Le montant de la facturation est calculé en fonction du tonnage entrant.

Les factures sont émises trimestriellement au nom des clients par les services de la Communauté de communes.

Les tarifs sont fixés chaque année par une délibération de la Communauté de communes.

Le recouvrement, pour chaque usager, est assuré par la Trésorerie de Nuits-Saint-Georges dont l'adresse est indiquée sur la facture.

Trésorerie de Nuits-Saint-Georges

3 rue Jean Moulin

21700 NUITS-SAINT-GEORGES

Les paiements peuvent être effectués par chèque bancaire, mandat, espèces (au guichet du Trésor, dans la limite de 300 €) ou virement bancaire. Le Trésor Public a également mis en place le paiement par téléphone (avec carte bancaire).

La date de paiement indiquée sur la facture doit être respectée. Dans le cas contraire, des poursuites seront engagées par la Trésorerie dans le cadre de la législation en vigueur.

Article 9 - Litiges

Les contestations qui s'élèveront entre le producteur et la Communauté de communes, seront soumises au tribunal administratif de Dijon, à défaut de règlement amiable.

Toute réclamation concernant la facturation devra être adressée par écrit à l'exploitant avec les pièces justificatives si nécessaires dans un délai de deux mois suivant la date de facturation.

ANNEXE 1 : Protocole de sécurité

Sécurité :

Toute personne entrant sur le site (services de la Communauté de communes, particuliers, professionnels) devra être équipée de :

- Chaussures de sécurité
- Equipement de protection individuel haute visibilité
- Gants si nécessaire



Interdiction :

Il est strictement interdit sur l'ensemble du site :

- D'apporter du feu
- De fouiller ou récupérer des déchets ou quelque matière que ce soit



Il est strictement interdit de fumer sur l'ensemble du site.

Circulation :

La vitesse à l'intérieur du site est limitée à 10km/h.

Respecter le code de la route y compris le port de la ceinture.

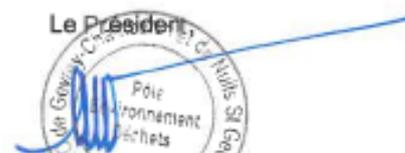
La priorité est donnée aux engins de déchargement du service déchets ainsi qu'aux piétons.

Il est interdit de stationner sur les voies de circulation. En cas de stationnement d'urgence, veiller à ne pas gêner le passage des autres véhicules et se signaler à l'agent responsable du site.

Pour le vidage, les consignes fournies par l'agent responsable du site doivent impérativement être respectées.

La circulation est interdite en dehors des zones prévues pour le déchargement.

Le 24 février 2020,

Le Président

Pôle
Équipement
Déchets
Christophe LUCAND
21700 *

ANNEXE 2 : Visuels des consignes de tri



Déchets autorisés



BRIQUES



BETON



TUILES



PIERRES



TERRE



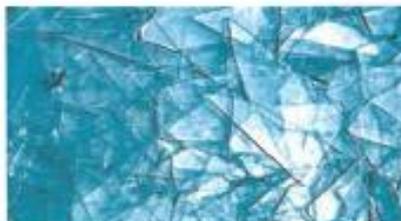
CARRELAGE



CERAMIQUE / VAISSELLE



FIBRE DE VERRE



VERRE



Déchets interdits



8. ANNEXE 7 : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2022 (en accompagnement de la facture)



Facture solde 2021

Février 2022

TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2022

Le service déchets continue de subir diverses augmentations telles que :

- **l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** appliquée sur le traitement des Divers Non Recyclables de déchèteries et des Ordures ménagères depuis plusieurs années (+3 €/tonne) ;
- **la réévaluation annuelle des tarifs de prestations** ;
- **l'évolution de traitement des déchets** : à compter de 2022 les déchets divers non recyclables de déchèterie doivent être broyés avant d'être traités - surcoût estimé à 70 000 € ;
- **l'augmentation des refus de tri** dans les emballages recyclables (Rappel du coût global 2019 des refus = 175 725 € - coût global 2020 = 195 000 €);
- **les dépôts sauvages** aux Points d'Apports Volontaires de plus en plus nombreux
- **l'augmentation du carburant, des énergies et des matières premières.**

Malheureusement les recettes (rachats de matières recyclables, soutien, subvention et redevance incitative) ne parviennent pas à couvrir les dépenses du service.

Pour rappel, le service de gestion des déchets ménagers a obligation de chercher l'équilibre de son budget, ce qui signifie que les dépenses doivent être couvertes par les recettes.

Ces éléments contraignent la Communauté de communes à redéfinir ses tarifs de Redevance Incitative. Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire 2022 adoptée par le Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021.

GRILLE TARIFAIRE 2022 sur l'ensemble du territoire						
Volume du bac	Part fixe (A) <u>Obligatoire</u>	Part fixe évolutive selon volume en place (B)	TOTAL part fixe pour l'année avec 12 levées comprises (A+B)	Prix de la levée supplémentaire de 13 à 26 levées (C)	Prix de la levée supplémentaire > 26 levées (C2)	Surcoût Part fixe pour bac jaune (CS)
80 litres 1 personne	79 €	56 €	135 €	3.10 €	4.67 €	8.00 €
120 litres 2 personnes	79 €	75 €	154 €	3.48 €	5.26 €	16.00 €
140 litres 2 personnes	79 €	92 €	171 €	3.61 €	5.45 €	16.00 €
180 litres 3 personnes	79 €	99 €	178 €	3.87 €	5.84 €	24.00 €
240 litres 4 personnes	79 €	110 €	189 €	4.52 €	6.82 €	32.00 €
340 litres 5 personnes & +	79 €	147 €	226 €	5.16 €	7.79 €	40.00 €
660 litres Pros / adm.	79 €	299 €	378 €	10.32 €	15.58 €	48.00 €
Résidence Secondaire	79 €	Part fixe selon le volume en place, sans levées	Total de la part fixe sans levées.	Prix de la levée selon le volume en place	Prix de la levée selon le volume en place	Part fixe selon le volume en place
Logement vacant	79 €	X	X	X	X	X
Sacs prépayés	79 €	+ prix du rouleau selon le volume choisi	X	X	X	X

Tarif pour les usagers dotés en sacs prépayés :

Rouleaux de 20 sacs prépayés de 30 litres :	le rouleau	29.00 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 50 litres :	le rouleau	49.00 €
Sac prépayé de 50 litres à l'unité :	Unité	2.45 €



A noter que les tarifs pour les dépôts de déchets de professionnels en déchèterie ont également été modifiés. Tous les tarifs et règlements sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes rubrique « un territoire engagé » / « déchets » / « Règlement et tarifs ».

COMPOSTAGE

Comme indiqué dans notre précédente lettre, la mise à disposition de composteur a été suspendue. Des composteurs bois ont été commandés, mais les délais de livraison sont allongés en raison de la difficulté d'approvisionnement en matière première. Nous vous indiquerons dans notre prochaine lettre l'avancée de ce dossier. D'ici là encore un peu de patience. Merci pour votre compréhension.

INFO COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Report de collecte des jours fériés pour le 1^{er} semestre 2022

Jours de collecte	Communes concernées	Report collecte OM jours fériés 1er semestre 2022
Lundi	Nuits-Saint-Georges (sf Concoeur-Corboin)	lundi 18/04/22 report le mercredi 20/04/22 lundi 06/06/22 report le mercredi 08/06/22
Lundi	Barges / Saulon-la-Chapelle / Saulon-la-Rue / Saint Philibert	lundi 18/04/22 report le mardi 19/04/22 lundi 06/06/22 report le mardi 07/06/22
Jeudi	Villars Fontaine / Meuilley / Arcenant / Fussey / Marey-les-Fussey / Villers-la-Faye / Magny-les- Villers / Chauv	jeudi 26/05/22 report le mercredi 25/05/22
Jeudi	Corgoloin / Comblanchien / Villy-le-Moutier	jeudi 26/05/22 report le mercredi 25/05/22
Jeudi	Broindon / Corcelles-les-Cîteaux / Epernay-sous- Gevrey / Noiron-sous-Gevrey / Savouges	jeudi 26/05/22 report le vendredi 27/05/22
Jeudi	Brochon / Fixin / Couchey	jeudi 26/05/22 report le vendredi 27/05/22



- les ordures ménagères déposées dans votre bac doivent impérativement être conditionnées en sacs fermés hermétiquement. Si des déchets sont en vrac dans votre bac, celui-ci ne sera pas collecté.

- lorsqu'un autocollant est apposé sur votre bac, cela signifie qu'une anomalie a été constatée par les ripeurs lors de la collecte. Merci de contacter le service déchets sans tarder.

- lorsque vous présentez votre bac à la collecte, veillez à le présenter poignée côté route afin de faciliter la manipulation du bac par l'équipage de collecte.

COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

La carte de localisation des Points d'Apport Volontaire (PAV) :

Pour trouver le PAV le plus proche de votre domicile, consultez la carte des PAV. Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de communes rubrique « un territoire engagé » / « déchets » / « collecte des recyclables »

Le juste geste du tri :

Les erreurs de tri c'est fini ! Avec le mémo-tri et le guide du tri de la Communauté de communes disponible sur le site internet ou sur simple demande auprès du service, j'applique le juste geste. Vous pouvez également vous procurer gratuitement, avec la complicité de votre téléphone portable, l'application guide du tri proposée par CITEO. Pour plus de détails, visitez le site internet <https://www.triercestdonner.fr/>

N'oubliez pas les gestes barrières Covid 19 : **les mouchoirs, gants, lingettes et masques à usage unique, autotests** doivent être mis dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24h. Jetez-les ensuite dans votre sac poubelle à mettre fermé dans les **ordures ménagères. JAMAIS DANS LES BACS DE TRI ! NI DANS LES TOILETTES !**

Pour tout renseignement complémentaire : contact@ccgevrey-nuits.com

COLLECTE SELECTIVE : DES CHANGEMENTS A VENIR

Des bacs jaunes pour la collecte des emballages en porte à porte en janvier 2023.

Comme évoqué dans nos précédentes lettres d'information, nous vous indiquions qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, comme tous les Français, vous serez amené à trier tous vos emballages. A cette fin, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a décidé de déployer la collecte en porte-à-porte via des bacs à couvercles jaunes sur tout son territoire. Pour toutes les communes qui ne disposent pas déjà de ce service, sachez que la campagne de distribution est en préparation. Ce qu'il faut savoir :

➤ **La dotation**

- Tous les pavillons individuels déjà dotés de bacs à ordures ménagères seront dotés d'un bac 240 Litres pour les foyers 1 à 5 personnes ou 1 bac 360 Litres pour les foyers de 6 personnes et plus.
- Tous les foyers ne pouvant pas accueillir de bac (en raison d'absence de lieu de stockage ou pour raison de handicap) déjà dotés en sacs d'ordures seront dotés de sacs jaunes de tri. Les rouleaux de sacs (jusqu'à 3 rouleaux de 20 sacs/an/foyers dotés) pourront être retirés auprès du service à partir de début novembre 2022, dans les mêmes conditions que les rouleaux de sacs d'ordures ménagères actuellement.
- Les logements collectifs et les copropriétés ont reçu un courrier afin de définir, avec le service de gestion des déchets, une dotation adaptée au nombre de résidents ainsi qu'aux locaux de stockage. La dotation devra être individualisée (1 bac 240 L par logement) chaque fois que cela sera possible. En cas de locaux de stockage insuffisants la dotation sera mutualisée (bacs 360 Litres et ou 660 Litres). Si votre copropriété n'a pas reçu le courrier de la Communauté de communes, vous pouvez contacter le service à cette adresse anne.parizot@ccgevrey-nuits.com
- Les professionnels du territoire qui sont dotés en bac(s) à ordures ménagères ont également été sollicités via un courrier. Nous vous invitons vivement à y répondre.

➤ **La distribution**

Elle interviendra entre octobre et fin novembre 2022. Les plannings ne sont pas encore définis. Vous serez informés du passage des équipages de distribution quelques jours avant l'évènement via différents canaux de communication (presse, affichage en mairie, panneau pocket, réseaux sociaux, site internet de la Communauté de communes...).

➤ **Le tri**

Là encore les consignes de tri vont évoluer, celles-ci vous seront communiquées en détails dans de prochaines communications dans le courant du deuxième semestre.

➤ **La collecte**

La collecte des bacs jaunes **débutera en janvier 2023** sur le rythme d'**une collecte tous les 15 jours**. Le marché devant désigner le prestataire de collecte sera lancé au second semestre 2022. De ce fait, les plannings seront définis dans le courant du quatrième trimestre et communiqués dans cette période, pas avant.

➤ **La facturation**

Les tarifs ne seront connus qu'en fin d'année (marché en cours de passation). **Ils seront communiqués** comme chaque année, **via la feuille d'information jointe à la facture de solde de la Redevance Incitative** (éditée en janvier 2023) et à partir de décembre sur le site internet de la Communauté de communes <https://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/>



La Communauté de Communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
composante du bien inscrit au Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

En attendant 2023, nous tenons à vous rappeler **Le juste geste du tri** :

Les erreurs de tri c'est fini ! Avec le mémo-tri de la Communauté de communes disponible sur le site internet ou sur simple demande auprès du service, j'applique le juste geste. Vous pouvez également vous procurer gratuitement, avec la complicité de votre téléphone portable, l'application guide du tri proposée par CITEO. Pour plus de détails, visitez le site internet <https://www.triercestdonner.fr/>

Nouveauté : cette application vous permet de localiser le Point d'Apport Volontaire le plus proche de votre lieu de résidence.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL : LES COMPOSTEURS EN PLASTIQUE SONT DISPONIBLES

Pour bénéficier d'un composteur en plastique (dans la limite d'un composteur par foyer), au tarif de 25 € il faut :

- Un espace en herbe ou un jardin
- Habiter sur une commune du territoire
- Prendre rendez-vous pour le retirer

Attention – Stock limité

La distribution est organisée chaque premier mardi du mois, entre 13h30 et 17h30, au Centre Technique Intercommunal, 1 rue Lavoisier à Nuits-Saint-Georges.

Prendre rendez-vous avec le Service Déchets afin d'obtenir mon composteur :

1. Je contacte le service déchets par mail anne.parizot@ccgevreynuits.com
2. Je précise mes coordonnées : postales, mel et tel.
3. Le service déchets me contacte pour venir au cours du premier mardi du mois, entre 13h30 et 17h30

Attention - sans rendez-vous le composteur ne pourra être remis

INFO COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Reports de collecte des jours fériés pour le 2^{ème} semestre 2022

Jours de collecte	Communes concernées	Report collecte OM jours fériés 2ème semestre 2022
Lundi	Nuits-Saint-Georges (sf Concoeur-Corboin)	Lundi 15/08/22 report le mercredi 17/08/22
Lundi	Barges / Saulon-la-Chapelle / Saulon-la-Rue / Saint-Philibert	Lundi 15/08/22 report le mardi 16/08/22
Mardi	Boncourt-le-Bois / Agencourt / Gerland / Quincey / Argilly / Saint-Nicolas-les-Cîteaux	Mardi 01/11/22 report le mercredi 02/11/22
Mardi	Vougeot / Gilly-les-Cîteaux / Flagey-Echezeaux / Saint-Bernard / Villebichot	Mardi 01/11/22 report le mercredi 02/11/22
Jeudi	Villars-Fontaine / Meuilley / Arcenant / Fussey / Marey-les-Fussey / Villers-la-Faye / Magny-les-Villers / Chaux	Jeudi 14/07/22 report le mercredi 13/07/22
Jeudi	Corgoloin / Comblanchien / Villy-le-Moutier	jeudi 14/07/22 report le mercredi 13/07/22
Jeudi	Broindon / Corcelles-les-Cîteaux / Epernay-sous-Gevrey / Noiron-sous-Gevrey / Savouges	Jeudi 14/07/22 report le vendredi 15/07/22
Jeudi	Brochon / Fixin / Couchey	Jeudi 14/07/22 report le vendredi 15/07/22
Vendredi	Centre-ville** de Nuits-Saint-Georges (<i>uniquement pour bacs OM des professionnels et sacs OM prépayés</i>) / Premeaux-Prissey / Vosne-Romanée / Concoeur-Corboin	Vendredi 11/11/22 report le mercredi 09/11/22
Vendredi	Gevrey-Chambertin	Vendredi 11/11/22 report le jeudi 10/11/22



Si vous souhaitez payer votre facture via le site PayFiP de la Direction Générale des Finances Publiques, sachez que le site sera en maintenance le 13/06 toute la matinée.

Un doute, une question sur le tri. Contactez-nous : contact@ccgevreynuits.com

COLLECTE SELECTIVE : PLACE AU CHANGEMENT

Des bacs jaunes pour la collecte des emballages en porte à porte en janvier 2023.

Comme évoqué dans les lettres d'information de février et mai 2022 (disponible au téléchargement sur le site internet), nous vous indiquions qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, comme tous les Français, vous serez amenés à trier tous vos emballages. A cette fin, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a décidé de déployer la collecte en porte-à-porte via des bacs à couvercles jaunes sur tout son territoire. Pour toutes les communes qui ne disposent pas déjà de ce service, sachez que la campagne de distribution démarre.

Ce qu'il faut savoir sur LA DISTRIBUTION DES BACS JAUNES :

- **1^{er} passage** : des agents de l'entreprise SULO (porteurs d'une lettre d'accréditation de la Communauté de communes) se présenteront à votre domicile.
 - Vous êtes présent, l'agent vous remet le bac. Il est équipé d'une puce d'identification et d'autocollants (logo collectivité, adresse sur la cuve et mémo-tri sur le couvercle). Une enveloppe d'information contenant un courrier explicatif et un mémo-tri détaillant les nouvelles consignes de tri vous sera remis.
 - Vous êtes absent, un deuxième passage s'organise.
- **2^{ème} passage** : l'agent se présentera sur un autre créneau horaire dans la même journée ou le lendemain.
 - Vous êtes présent, l'agent vous remet le bac accompagné de l'enveloppe d'information.
 - Vous êtes absent, le bac est déposé devant votre domicile. Un avis de dépôt accompagné de l'enveloppe d'information sont déposés dans votre boîte aux lettres.

L'**avis de dépôt** précisera l'adresse du dépôt (celle de votre domicile), le numéro de cuve de votre bac et son numéro de puce. Celui-ci comportera également le numéro vert à utiliser uniquement si vous ne trouvez pas votre bac ou si vous rencontrez un problème technique avec celui-ci.

En cas d'absence, **avant de vous approprier le bac jaune laissé devant votre domicile, veillez à vérifier que l'adresse inscrite sur le bac correspond bien à l'adresse de votre foyer, c'est important.** En effet, chaque bac est rattaché à une adresse pour simplifier notamment les opérations de maintenance du bac.

Soyez vigilants, aucune demande d'argent ne pourra vous être faite en échange d'un bac jaune pendant la livraison.

- **Le planning de distribution** : La campagne de distribution commencera fin septembre 2022 et se poursuivra jusqu'à mi-novembre.
- **Rappel des règles de dotation en bac** :
 - Tous les pavillons individuels déjà dotés de bacs à ordures ménagères seront dotés d'un bac 240 Litres pour les foyers 1 à 5 personnes ou 1 bac 360 Litres pour les foyers de 6 personnes et plus.
 - Tous les foyers ne pouvant pas accueillir de bac (en raison d'absence de lieu de stockage ou pour raison de handicap) déjà dotés en sacs d'ordures ménagères prépayés seront dotés de sacs jaunes de tri. Les rouleaux de sacs (jusqu'à 3 rouleaux de 20 sacs/an/foyers dotés) pourront être retirés auprès du service à partir de début novembre 2022, dans les mêmes conditions que les rouleaux de sacs d'ordures ménagères prépayés actuellement.
 - Les logements collectifs et les copropriétés ont été sollicités via un courrier. La dotation a été définie en fonction du nombre de foyers et de la capacité de stockage des résidences.
 - Les professionnels du territoire qui sont dotés en bac(s) à ordures ménagères ont été sollicités via un courrier. La dotation a également été déterminée en fonction des besoins.

Programmation de maintenances des bacs jaunes pour les communes déjà dotées



Pour les communes déjà dotées en bacs jaunes (**Barges, Broindon, Corcelles-les-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue et Savouges**), une intervention sera organisée courant novembre pour équiper votre bac d'une puce d'identification et d'un autocollant expliquant les nouvelles consignes de tri. Pour le bon déroulement de cette opération, vous serez invités à sortir votre bac jaune devant votre domicile, nous comptons sur vous. Vous recevrez prochainement l'enveloppe d'information (courrier explicatif et mémo-tri).

Des nouvelles consignes de tri

D'ici la fin d'année vous recevrez de nombreux documents d'information en lien avec la gestion des déchets. **Nous vous invitons à bien prendre connaissance de ces informations. Début 2023 rimera avec changement, pour les consignes de tri mais aussi pour l'organisation des collectes d'ordures ménagères et des bacs jaunes.** Pour celles et ceux qui le peuvent, nous vous invitons également à consulter régulièrement le site internet de la Communauté de communes.

Mise en place des nouvelles colonnes d'apport volontaire

Les colonnes déployées sur tout le territoire étant vieillissantes, la Communauté de communes a souhaité profiter de la dynamique du changement de consigne de tri pour remplacer l'intégralité des colonnes par de nouvelles colonnes plus esthétiques et plus performantes (insonorisation des colonnes à verre).

De plus, pour répondre à l'évolution démographique de ces dernières années, le nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) sera plus important sur le territoire, tout comme le nombre de colonnes. Cette mise en œuvre interviendra d'octobre 2022 à début 2023. La carte de localisation de tous les PAV (existants + nouveaux) sera disponible début 2023 sur le site internet de la Communauté de communes et sur l'application gratuite « Guide du tri » CITEO.

Pendant la phase de remplacement, les anciennes colonnes devront être vides pour être retirées. Après vidage, les colonnes seront condamnées pour être remplacées. Si vous rencontrez une colonne condamnée, nous vous remercions de bien vouloir reporter votre dépôt.

Rappels

➤ La collecte

La collecte des bacs jaunes **débutera en janvier 2023** sur le rythme d'**une collecte tous les 15 jours**. Le marché devant désigner le prestataire est encore en cours de consultation. Il sera sélectionné fin novembre. De ce fait, les plannings seront définis courant décembre et communiqués dans cette période.

Bilan 2022

Prévention déchets



Tutos

- 91 000 vues en 2022



CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 27 décembre 2020 11:46

Vous en avez marre de voir s'accumuler chez vous des objets dont vous ne vous servez plus ? Votre enfant ne rentre déjà plus dans les vêtements que vous lui avez achetés il y a 6 mois ? On vous a offert du thé à Noël, mais vous n'en buvez jamais ?
Faites des heureux, en donnant une seconde vie à vos objets !
Pour cela, il existe des sites internet et applications comme GEEV ou MyTuto. Ces plateformes permettent de donner ou trouver des objets ou des aliments secs en... Afficher la suite

Brut.

ou même un peu plus loin.

Brut
1 décembre 2020
Donner ou échanger les objets dont on n'a plus l'usage, c'est l'une des solutions simples pour allonger leur durée de vie et consommer autrement. Adeptes du bric, Afficher la suite

Vous et 27 autres personnes 1 commentaire 15 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 21 novembre 2020

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, qui se déroule du 21 au 29 novembre, la Direction du développement durable et de la biodiversité de la Communauté de communes vous propose de refaire à la maison son #TUTO zéro déchet : l'effaroucheur à oiseaux !
<https://bit.ly/3jDobYV>

Les tutos
Effaroucheur à oiseaux

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Un effaroucheur à oiseaux zéro déchet
Le service environnement vous propose cette semaine de donner u...

2 1 partage

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 28 octobre 2020

Halloween c'est dans 3 jours ! Comment faire sensation avec une bûche réaliste, super simple, rapide à réaliser et qui se manquera avec votre déguisement ? La solution est toute trouvée avec notre service environnement !
<https://bit.ly/2GIoGS5>

Les tutos
Maquillage halloween maison

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS (spécial Halloween) : maquillage maison (faux sang et latex)

7 1 partage

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 9 mai 2020

Ce samedi, petite activité manuelle et utile ! Vous avez fait le ménage de printemps dans vos habits ? Donner une seconde vie à vos vieilles chemises... On vous montre comment !

Les tutos
Sac à pain

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : un sac à pain avec une manche de chemise !
Le service environnement vous montre comment réutiliser vos vieil...

Vous et 6 autres personnes 2 commentaires

J'aime Commenter Partager

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 17 mai 2020

Une activité ludique, et pratique ça vous dit ? Fabriquer vos éponges Tawashi avec le #Tutos de notre service environnement !

Les tutos
Éponges à vaisselle

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : éponge à vaisselle zéro déchet !
Le service Environnement vous montre comment réaliser des épon...

Vous et 8 autres personnes 1 partage

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 10 mai 2020

Des barres de céréales maison pour le goûter, ça vous dit ? Découvrez ou re-découvrez notre recette dans ce tuto anti-gaspi !

Les tutos
Barre de céréales antigaspi !

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : barre de céréales anti-gaspillage
Le service environnement vous propose une recette de barre de cé...

2 1 partage

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 3 mai 2020

Pour une vie plus douce en confinement :
Il vous reste quelques fraises en stock ? Pourquoi ne pas en faire un bon sirop, naturel et fait maison ? Découvrez la recette sans plus attendre

Les tutos
Sirop de fraise maison

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : sirop de fraise maison = boisson zéro déchet !

10 4 commentaires 3 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 25 avril 2020

Pour une vie plus douce en confinement :
Une petite douceur en ce dimanche après-midi, ça vous dit ? Voilà une recette très simple à réaliser, qui fera plaisir à vos papilles !

Les tutos
Langues de chat

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : des langues de chat anti-gaspillage
Le service environnement vous propose sa recette de langue de ch...

Vous et 4 autres personnes

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 18 avril 2020

Pour une vie plus douce en confinement
Nouveau tuto, nouvelle astuce ! Ce week-end, on découvre ou redécouvre l'effaroucheur à oiseaux, confectionné par notre service environnement. A reproduire dans vos jardins !
<https://www.youtube.com/watch?v=ReNpFnVc1So&t=fis>

Les tutos
Effaroucheur à oiseaux

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Un effaroucheur à oiseaux zéro déchet
Le service environnement vous propose cette semaine de donner u...

Vous et 3 autres personnes 2 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 11 avril 2020

Pour une vie plus douce en confinement :
On prépare la chasse aux oeufs de demain en confectionnant son "sac à oeufs" réutilisables ! Une activité simple et ludique pour ce 4ème samedi de confinement.
#sensortirsansortir #restezchezvous

Les tutos
Sac réutilisable pour Pâques

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Un sac zéro déchet pour la chasse aux oeufs de Pâques !

Vous et 4 autres personnes 2 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 5 avril 2020

Pour une vie plus douce en confinement :
Cette période de confinement est le moment parfait pour faire un grand ménage à la maison ! En panne de produit ? Fabriquez votre nettoyant multi-surface vous-même !

Les tutos
Nettoyant multi-surface

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : un nettoyant multi-surface naturel
Le service environnement vous donne sa recette de nettoyant multi...

3 6 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 4 avril 2020

Pour une vie plus douce en confinement
Pour le goûter, on se fait plaisir avec notre recette de muffins au cœur coulant ! Un moment de gourmandise anti-gaspi !
#jepeuxpagesausconfiné #sensortirsansortir #restezchezvous
h... Afficher la suite

Les tutos
Muffin anti gaspi

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Des muffins anti-gaspi aux chocolats de pâques et danette

Vous et 4 autres personnes 4 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 29 mars 2020

Pour une vie plus douce en confinement :
Ce dimanche, on jardine... en intérieur ! Fabriquez une serre pour vos semis, et voyez les résultats d'ici quelques semaines !
<https://www.youtube.com/watch?v=MESF64HGSYA>

Les tutos
Serre pour semis zéro déchet

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Une serre pour semis zéro déchet
Le service environnement vous montre comment fabriquer simple...

Vous et 11 autres personnes 13 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 28 mars 2020

👉 Pour une vie plus douce en confinement :

Cet après-midi, pourquoi ne pas tester la pâte à modeler maison ? Très simple à fabriquer avec les produits de nos placards, elle ravira vos enfants !

li... Afficher la suite

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : pâte à modeler faite maison et naturelle
Le service environnement vous propose sa recette de pâte à modeler...

Vous et 7 autres personnes 7 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 20 mars 2020

👉 Pour que la vie soit douce en confinement :

La vie peut être douce, même en confinement ! Pour se donner du baume au cœur, on se replonge dans nos #TUTOS et on tente cette recette de sablés ! Facile à réaliser avec les enfants, vous allez adorer !

👉 Parce que confiné ne veut pas dire isolé, partagez-nous en commentaire une photo de vous en train de réaliser ce #tuto... ou de le déguster ! 🍪👉

#jepe... Afficher la suite

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : des sablés anti-gaspi !
Ne gaspillez ni vos biscuits ni les derniers chocolats de Noël avec...

Vous et 3 autres personnes 6 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges se sent créatif
Favoris - 21 mars 2020

👉 Pour que la vie soit douce en confinement :

C'est samedi, l'école à la maison est finie ! On occupe le week-end avec une activité manuelle ludique : la peinture maison ! De quoi faire parler l'âme créative de vos enfants (et pourquoi pas la vôtre ?) 🎨

👉 Parce que confiné ne veut pas dire isolé, partagez-nous en commentaire une photo de vous en train de réaliser ce #tuto... ou de votre oeuvre ! 🎨👉

#jepe... Afficher la suite

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Peinture maison, naturelle et zéro déchet
Le service environnement vous montre comment fabriquer votre p...

6 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 27 mars 2020

👉 Pour une vie plus douce en confinement :

C'est vendredi ! Le week-end est arrivé, alors ce soir, on se détend ! On se connecte en "visio" avec sa famille ou ses amis et on prend le temps de se retrouver ! Avec pourquoi pas, nos gâteaux apéro anti-gaspi ? On vous laisse la recette 🍷👉

https://www.youtube.com/watch?v=74mNcWLY8g

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS - Spécial Coupe du Monde de Foot : Gâteaux apéro anti gaspi !

Vous et 6 autres personnes 4 partages

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 22 mars 2020

👉 Pour que la vie soit douce en confinement :

Qui dit dimanche dit dessert ! On termine le week-end en douceur avec cette recette de pudding à la banane ! Egalement très bonne avec des oranges ! Testée et approuvée !

👉 Parce que confiné ne veut pas dire isolé, partagez-nous en commentaire une photo de vous en train de réaliser ce #tuto... ou de le déguster ! 🍌👉

#jepe... Afficher la suite

YOUTUBE.COM
#LES TUTOS : Un pudding à la banane anti gaspillage !
Découvrez la recette de gâteau à la banane proposée par notre ser...

Vous et 4 autres personnes 12 partages



CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 14 février 2020

En ce jour de Saint-Valentin, on prend un peu de temps pour soi avec cette recette de gomme maison et zéro déchet ! Détente assurée !

CC Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges
Favoris - 14 février 2020

#LES TUTOS (spécial Saint-Valentin)
Célébataire ? Hors de question de se morfondre aujourd'hui. On profite de la Saint-Valentin pour prendre soin de soi avec ...

li... Afficher la suite

Vous et 3 autres personnes 5 partages

<p>#LES TUTOS : Un effaroucheur à oiseaux zéro... 55 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : un répulsif "chien et chat" maison et... 23 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : éponge à vaisselle zéro déchet ! 19 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : sirop de fraise maison = boisson zéro... 11 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : faites votre gel douche maison ! 9,6 k vues • il y a 1 an</p>
<p>#LES TUTOS : pastilles WC maison et zéro déchet 8,9 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : créer son propre sous-main de bureau ! 5,1 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : Un attrape-poussière lavable et zéro... 4,8 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : un meuble à chaussures en palettes... 4,5 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : recycler ses chemises en tablier 3,1 k vues • il y a 1 an</p>
<p>#LES TUTOS : un sac à pain avec une manche de chemi... 2,9 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : Crème pour les mains maison et zéro déchet 2,8 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS : Un pudding à la banane anti-gaspillage ! 1,8 k vues • il y a 2 ans</p>	<p>#LES TUTOS (spécial Noël) : Un sapin de Noël zéro déché... 1,2 k vues • il y a 2 ans</p>	



Compostage individuel, de quartier, AAP



- 97 ventes de composteurs individuel
- 6 Transferts et vidages des sites de compostage de quartier Gevrey Chambertin et Nuits St Georges
- 5 sites collectifs toujours en activité

50h de travail

Plateforme de dépôts de branchages

3 sites

- Corcelles les Cîteaux
- Saint Philibert
- Noiron sous Gevrey

4 Broyages:

Février : Corcelles 53.72 t / Noiron 75 t

Juin : Corcelles 36.74 t / Noiron 37.90 t

Août : Saint Philibert 25.90 t

Octobre : Corcelles 42.58 t / Noiron 54.46 t



...326.30 t de branchages déposés sur les 3 sites

Matrice des coûts 2022

- Matrice et cadre des coûts
+ 70h de remplissage



70h de travail - 0 €

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- CCES 3 mars 2022

- Vote de la délibération PLPDMA 4 octobre 2022



50h de travail - 0 €

Tri en interne

- Préparation des éléments, et proposition de scénario permettant la mise en place du tri (papiers et emballages) dans les bâtiments communautaires



35h de travail - 0 €